

# Grand Paris Grand Est

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAJJOURS · VILLEMOMBLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Xavier LEMOINE  
Président de  
Grand Paris Grand Est

Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Grand Paris Grand Est s'est engagé dans un rôle d'**impulsion et de coordination de projets structurants et d'innovation de l'action publique** au service de nos 14 communes et de la population.

Ce rapport d'activité vise à être la vitrine de l'activité intercommunale que nous avons menée cette année. Il reflète notre double ambition : **porter des projets structurants pour l'avenir de notre territoire tout en maintenant un service public du quotidien au plus proche de ses habitants et de ses entreprises.**

Depuis 2020, cet engagement s'est concrétisé par l'adoption de documents stratégiques comme notre **Plan Climat Air Énergie territorial** (PCAET) décliné en 6 axes, qui témoigne de l'engagement fort du Territoire à offrir à ses habitants un environnement favorable à la santé, ou notre **Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), qui vise à réduire le volume de déchets produits et améliorer la qualité et le niveau du tri à la source sur les prochaines années. Enfin, la poursuite de l'élaboration concertée d'un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI) d'anticipation environnementale est aussi une autre illustration de l'engagement de notre EPT en faveur du bien-être et du cadre de vie de nos habitants.

La mobilisation de notre Territoire se manifeste aussi par la réalisation d'**investissements majeurs** pour améliorer la qualité de vie de nos habitants. L'année 2023, comme la précédente, a été marquée par la poursuite et l'accélération du plan d'investissement d'ampleur **Marne propre**,

largement soutenu par l'Etat, avec la création de plusieurs kilomètres de réseaux publics d'eaux usées et la mise en conformité des branchements privés dans plusieurs villes du territoire. Le lancement du **plan de modernisation des déchèteries** montre aussi l'engagement de notre Territoire pour créer un service public toujours plus moderne et de qualité.

Enfin, le Territoire a **participé activement** aux discussions autour de projets structurants pour la région francilienne et le territoire métropolitain. A titre d'exemple, l'EPT a poursuivi ses efforts pour contribuer à l'élaboration du CPER 2021-2027 avec l'Etat et la Région Ile-de-France pour le volet mobilité multimodale, afin d'identifier les projets et les priorités d'investissements nécessaires pour le territoire dans la perspective d'une amélioration significative des conditions de déplacements des habitants. Le Territoire a surtout plaidé pour obtenir des engagements forts de l'Etat et de la Région sur le prolongement de la ligne de métro 11 jusqu'à Noisy-Champs.

L'année 2023 a aussi permis d'**approfondir la nouvelle gouvernance** définie en 2022, mais surtout de poursuivre les efforts visant à **renforcer notre administration**. La profonde réorganisation de nos services, enclenchée en 2023 par la Direction générale de Grand Paris Grand Est, doit permettre au Territoire de répondre encore plus efficacement aux besoins de notre population et de nos communes. En parallèle, une série de mesures, comme la mise en place d'une protection sociale complémentaire ou la remise à plat du régime indemnitaire, ont aussi été prises pour renforcer notre attractivité et fidéliser nos agents.

La publication de ce rapport est justement l'occasion de témoigner des réalisations de l'année 2023, mais aussi et surtout de **saluer les agents de l'EPT pour leur engagement, leur expertise et leur travail au quotidien**. En effet, l'ensemble des actions menées au cours de l'année n'aurait évidemment pas été possible sans la mobilisation constante de nos agents. Au nom du Bureau et de l'ensemble des élus de Grand Paris Grand Est, je souhaite **remercier sincèrement les agents du Territoire qui œuvrent sans relâche**, avec implication et professionnalisme en faveur de l'intérêt général.

Ce rapport est aussi pour moi le moment d'**exprimer ma reconnaissance envers l'ensemble des élus de Grand Paris Grand Est**, des communes et de nos partenaires pour le travail accompli. Il n'aurait pas été possible pour l'EPT de mener à bien l'ensemble de ses projets sans l'implication et le dévouement des vice-présidents, des conseillers territoriaux et des services municipaux. Ce travail en commun a abouti à la construction d'un territoire durable, dynamique et en adéquation avec les attentes de nos habitants.

Cette mobilisation et cet engagement se poursuivront en 2024 avec des activités et actions telles que l'adoption définitive du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUI), la finalisation du plan **Marne propre**, la poursuite des travaux de **gestion patrimoniale du réseau d'assainissement**, le lancement de la **deuxième phase du plan de modernisation des déchèteries**, le déclenchement des discussions autour de notre **futur Plan local de Mobilité**, la **territorialisation renforcée de l'action économique** ou encore la **mise en œuvre d'actions** visant à **améliorer la qualité de l'habitat**.

# SOMMAIRE

## UN TERRITOIRE AU SERVICE DE SES 14 COMMUNES

	p.08
Grand Paris Grand Est, c'est...	p.10
Gouvernance	p.12
Organigramme	p.14
Entretien DGS	p.16
Des ressources financières au service des projets structurants du Territoire	p.18
Travailler au service du territoire	p.20
Développer et améliorer les services numériques du territoire	p.24
Un réseau de partenariat pour soutenir le territoire et accélérer sa transition	p.26
Accompagner, préparer et sécuriser les actions des services	p.30
Raconter et valoriser le Territoire	p.32

## DES AVANCÉES OPÉRATIONNELLES AU SERVICE DES PROJETS STRUCTURANTS

	p.34
Un territoire engagé pour réduire les rejets d'eaux polluées dans la Marne	p.36
Aménager et concevoir le Territoire de demain	p.40
Au service d'une meilleure gestion des déchets	p.43
Pour un renouvellement urbain ambitieux	p.46

## PENSER LA VILLE DE DEMAIN

	p.50
L'anticipation environnementale, fil rouge de la planification urbaine de Grand Paris Grand Est	p.52
Vers un territoire durable	p.55
Construire et penser les mobilités durables de demain	p.58
Vers un contrat de ville territoriale	p.62

## DES POLITIQUES PUBLIQUES AUX SERVICES DES USAGERS

	p.66
Une politique de l'habitat soucieuse du cadre de vie de ses habitants	p.68
Le PREP, un dispositif performant pour favoriser la rénovation énergétique des pavillons	p.72
Un territoire d'impulsion en faveur de l'emploi et de l'insertion	p.76
Favoriser l'accès au droit	p.80
Au service du développement de l'activité économique sur le territoire	p.82
Accompagner les entrepreneurs du territoire par des équipements de proximité	p.86

# 2023 en images

Les 10 ans de la Plateforme linguistique à Montfermeil



1

Conférence de presse sur le PLUi, dans les locaux de Grand Paris Grand Est



2

Rencontre TPE/PME « aides anti-crise » à l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Marne



3

Opération « distribution de composteur »



4



5

Inauguration de l'Agence Locale Insertion (ALI) de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil



6

Visite d'un chantier d'assainissement Marne propre à Gagny, avec le préfet de la Seine-Saint-Denis, Jacques Witkowski.



7

Rassemblement pour le prolongement de la ligne 11 à Neuilly-sur-Marne

Inauguration de la Maison du Renouvellement urbain à Neuilly-sur-Marne



8

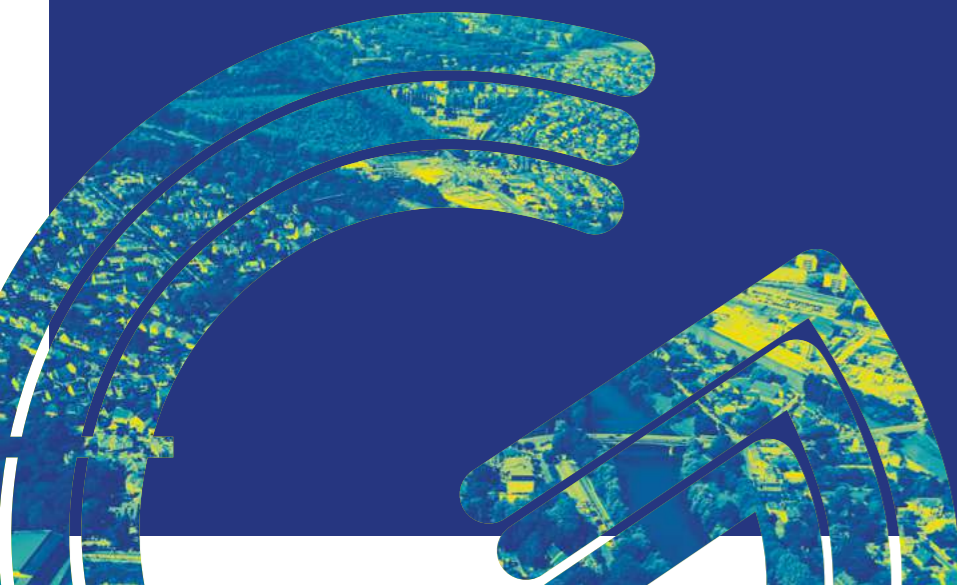
Visite de la Ministre déléguée Agnès Pannier – Runacher dans le cadre des Territoires Zéro Exclusion Énergétique (TZEE)



9

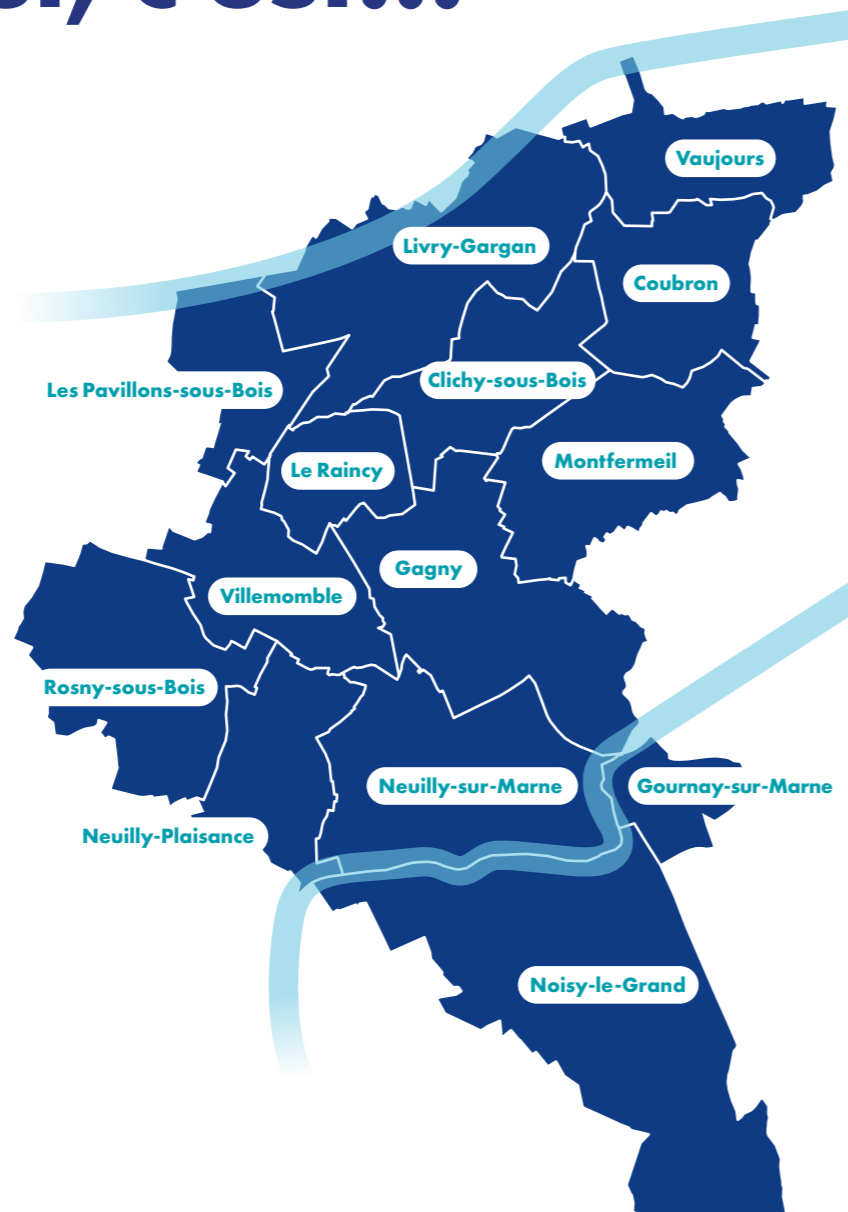
# Un Territoire au service de ses 14 communes

Grand Paris Grand Est, c'est...	p.10
Gouvernance	p.12
Organigramme	p.14
Entretien DGS	p.16
Des ressources financières au service des projets structurants du Territoire	p.18
Travailler au service du territoire	p.20
Développer et améliorer les services numériques du territoire	p.24
Un réseau de partenariat pour soutenir le territoire et accélérer sa transition	p.26
Accompagner, préparer et sécuriser les actions des services	p.30
Raconter et valoriser le Territoire	p.32



# Grand Paris Grand Est, c'est...

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Etablissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris. Le Territoire regroupe 14 communes de l'Est de la Seine-Saint Denis. Il est situé entre les faubourgs de Paris et les grandes terres agricoles de Seine-et-Marne. Grand Paris Grand Est défend une nouvelle vision de l'urbanité, en faveur de la qualité de vie des habitants, respectueuse des espaces naturels et des identités locales tout en s'inscrivant dans une métropole mondiale attractive et dynamique.



**14 communes**  
**1 Territoire**

Superficie de  
**72 km<sup>2</sup>**

## Une population jeune

+ DE **410 000**  
habitants

**30%**  
des habitants  
ont moins de 20 ans

## Les grandes infrastructures et les transports en commun sur le territoire

**2**  
RER (RER A et RER E)

**3**  
autoroutes (A3, A4, A86)

**56**  
lignes de bus

**1**  
Tramway (T4)

## Une économie diversifiée

+ DE **30 000**  
entreprises

**20**  
zones d'activités économiques

**105 000**  
emplois

## Les grandes caractéristiques de Grand Paris Grand Est

**70%**   
des surfaces bâties sont  
consacrées au logement

DONT PRÈS DE  
**35%**  
de maisons individuelles

Le milieu naturel et semi-naturel représente  
**15%**  
du territoire.

**4**   
parcs et bois de plus  
de 60 ha

## Les pôles d'activités majeurs et l'ensemble du territoire vont prochainement être desservis par plusieurs projets structurants

Les lignes  
**15** ET **16**  
du Grand Paris Express

Le prolongement de la ligne  
**11** jusqu'à  
Rosny-sous-Bois

**LE TZEN 3**  
reliant Paris à Vaujours

## Des pôles d'échelle métropolitaine

- Le pôle de Rosny-sous-Bois structuré autour de l'A86, l'A3, le RER E, les lignes de Métro 11 et 15 Est à venir, les centres commerciaux Domus et Rosny 2 et la ZAC Coteaux Beauclair
- Noisy-le-Grand structuré autour de l'A4, des lignes de RER A et des métros 15 Sud, 16 et 11 à venir. Sa dimension tertiaire est particulièrement marquée par la présence d'importants sièges sociaux au Mont d'Est.
- Le pôle Clichy-sous-Bois / Montfermeil est un pôle en cours de développement dans le cadre d'un grand projet de renouvellement urbain. Il s'appuie pour le moment sur le T4 mis en service en 2019. La future gare du Grand Paris Express, les Atelier Médicis et la ZAC Cœur de ville à Montfermeil permettront à l'avenir le rayonnement de ce secteur à une échelle métropolitaine.

# Gouvernance

## Le Conseil de territoire

Composé de **80 conseillers territoriaux**, il se réunit environ **6 à 8 fois par an** pour délibérer sur les orientations et les grandes décisions à prendre concernant les politiques publiques et le fonctionnement de l'EPT, en tant qu'organe délibérant de Grand Paris Grand Est. Désignés par les conseils municipaux, les conseillers territoriaux sont répartis en fonction du nombre d'habitants par ville. Parmi eux, **14 siègent au Conseil de la Métropole du Grand Paris**. Le 16 juillet 2020, ils ont élu **Xavier Lemoine** comme **Président de Grand Paris Grand Est**.

## Le Bureau

Composé du **Président** et de **13 Vice-présidents**, le Bureau est l'organe exécutif de Grand Paris Grand Est. Actuellement constitué des **maires des 14 communes du territoire**, le Bureau se réunit **deux fois par mois** pour orienter et piloter l'action du Territoire.

## Les élus membres du Bureau



**Xavier LEMOINE,**  
Président de Grand Paris Grand Est.  
*Maire de Montfermeil.*



**Brigitte MARSIGNY,**  
1<sup>re</sup> Vice-présidente en charge de l'urbanisme – Plan Local d'Urbanisme intercommunal.  
*Maire de Noisy-le-Grand.*



**Rolin CRANOLY,**  
Vice-président en charge de la politique de la Ville, de l'habitat et du rayonnement culturel.  
*Maire de Gagny.*



**Zartosht BAKHTIARI,**  
Vice-président en charge du renouvellement urbain.  
*Maire de Neuilly-sur-Marne.*



**Dominique BAILLY,**  
Vice-président en charge des politiques de prévention et de l'accès aux droits.  
*Maire de Vaujours.*



**Pierre-Yves MARTIN,**  
Vice-président en charge des finances, de l'administration générale et de l'achat responsable.  
*Maire de Livry-Gargan.*



**Christian DEMUYNCK,**  
Vice-président en charge des opérations d'aménagement.  
*Maire de Neuilly-Plaisance.*



**Eric SCHLEGEL,**  
Vice-président en charge du logement – Conférence intercommunale du logement.  
*Maire de Gournay-sur-Marne.*



**Jean-Michel BLUTEAU,**  
Vice-président en charge de l'assainissement et du plan baignade.  
*Maire de Villemomble.*



**Philippe DALLIER,**  
Vice-président en charge des transports et des mobilités.  
*Maire des Pavillons-sous-Bois.*



**Jean-Paul FAUCONNET,**  
Vice-président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets.  
*Maire de Rosny-sous-Bois.*



**Olivier KLEIN,**  
Vice-président en charge des équipements sportifs, des Jeux Olympiques, de la formation, de l'emploi et de l'insertion.  
*Maire de Clichy-sous-Bois.*



**Jean-Michel GENESTIER,**  
Vice-président en charge du développement économique.  
*Maire du Raincy.*



**Ludovic TORO,**  
Vice-président en charge de la santé, de l'environnement, de la transition écologique et du PCAET.  
*Maire de Coubron.*

## Les conseillers territoriaux, acteurs de la gouvernance

L'ensemble des conseillers territoriaux participe à la gouvernance de Grand Paris Grand Est. Chacun est en effet membre d'une des **3 commissions permanentes créées début 2021**. En amont des Conseils de territoire, les élus prennent connaissance, échangent et examinent les projets de délibérations qui y seront abordés. Ils sont également tous invités à participer à la commission spéciale d'information sur l'urbanisme et l'aménagement.

## Compétences de GPGE

Grand Paris Grand Est exerce des compétences confiées par la loi et par les Villes. L'EPT en partage 3 avec la Métropole du Grand Paris.

**5 compétences propres obligatoires confiées par la loi NOTRe du 7 août 2015 :**

- La gestion des déchets ménagers et assimilés
- L'assainissement et l'eau
- Le contrat de ville
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

**3 compétences partagées avec la Métropole :**

- 1 L'aménagement
- 2 Le développement économique
- 3 L'habitat

**1 compétence assortie d'un intérêt territorial :**

- L'action sociale
- La politique de l'emploi et de l'insertion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil
- La Maison des services publics de Clichy-sous-Bois et Montfermeil
- Les clauses d'insertion sur l'ensemble du territoire.

**Des compétences supplémentaires définies avec les Villes :**

- La création, l'aménagement et la gestion de maisons de justice et du droit
- La mobilité, notamment les études de mobilité et de transports portant sur le territoire d'au moins deux communes

## Chiffres clés 2023

**6** CONSEILS DE TERRITOIRE

**17** BUREAUX EXÉCUTIFS

**10** BUREAUX DÉLIBÉRATIFS

**260** DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES   
en Conseil de territoire (191)  
et en Bureau délibératif (69)

**2** SÉMINAIRES   
réunissant l'intégralité des membres du Bureau les 23 janvier et 16 octobre 2023





Entretien avec  
**Stéphane LE HO**,  
Directeur Général  
des Services  
de Grand Paris  
Grand Est

## En 2023 l'administration territoriale a connu une réorganisation en profondeur, quels étaient les objectifs poursuivis par cette réforme ?

**Stéphane Le Ho :** Comme souvent l'idée était de gagner en lisibilité, en transversalité et en efficacité. Sur le volet efficacité de l'action publique, il me semble prioritaire de s'organiser en fonction des besoins et attentes de l'usager. La priorité c'est d'être en permanence au service des habitants de ce territoire et des communes qui le composent. **Une administration intercommunale est par essence moins en proximité qu'une administration municipale, elle se doit donc d'être toujours accessible et en forte réactivité.** L'éloignement géographique doit être compensé par une forte efficacité notamment pour les politiques publiques de proximité que nous menons pour le compte des villes. Qu'il s'agisse de la collecte quotidienne des déchets, de l'entretien des réseaux d'assainissement, des relations avec les entreprises du territoire ou de l'accueil des usagers dans nos équipements publics d'accès au droit, nous devons être à l'écoute et en capacité de répondre aux demandes rapidement.

L'administration de Grand Paris Grand Est est une jeune administration qui s'est construite en plusieurs étapes. Elle s'est d'abord constituée sur l'administration de l'ex-communauté d'agglomération Clichy/Montfermeil et l'intégration des agents nouveaux soit issus des villes membres soit des recrutements externes au territoire. Les Directions se sont constituées au fil du temps et des transferts de compétences. L'objectif premier était de réussir ces transferts de compétence tout en assurant la continuité du service public à l'échelle de 14 communes et de 400 000 habitants. Cette construction s'est donc réalisée par sédimentation et le temps nécessaire à la structuration n'était pas forcément possible.

Cette première étape achevée, le moment était venu de davantage structurer l'administration territoriale, de la consolider afin de lui permettre de mettre en œuvre le nombre accru de projets dont

elle était désormais en charge et de lui donner confiance pour exercer ses missions. La construction d'une administration intercommunale est toujours un exercice complexe parce qu'elle vient s'ajouter à des administrations municipales anciennes, expérimentées et qui disposent d'une culture et d'une identité propres. **Le rôle de l'administration territoriale est de venir prendre sa place en complémentarité des administrations municipales, de créer les conditions de la coopération et de la subsidiarité sur les compétences transférées.**

Le processus de consolidation et de structuration de l'administration s'est réalisé en plusieurs étapes. Au dernier trimestre de l'année 2022, nous avons procédé à un état des lieux pour analyser la manière dont nous fonctionnions, comment le service public était rendu, le rôle des agents et les relations avec les administrations municipales. Cet état des lieux a été restitué au bureau exécutif et aux agents de la collectivité. Puis une proposition d'organisation a été présentée au Président et au bureau exécutif. D'une organisation dite « en râteau » c'est-à-dire avec des directions les unes à côté des autres, nous avons substitué une organisation structurée en trois pôles avec à leur tête trois directeurs généraux adjoints. **L'idée est de pouvoir favoriser les échanges entre les Directions et le travail en commun, c'est-à-dire, permettre le travail en transversalité.**

L'objectif était non seulement de mieux structurer mais également de gagner en lisibilité et en cohérence. Par exemple, des équipements publics comme les maisons de justice et du droit et la maison des services publics ont été regroupés au sein d'une même Direction (la Direction de la cohésion sociale) dans le pôle proximité.

Dans un autre registre, les Directions de l'aménagement et de l'urbanisme, de la mobilité et de l'habitat et du renouvellement urbain ont été regroupées au sein du pôle fabrique de la ville.

Enfin, je pense que l'on gagne en efficacité avec une Direction générale collective. L'idée est de pouvoir coordonner et soutenir au quotidien les actions et les politiques publiques menées par l'ensemble des directions de l'établissement public territorial. Les villes et les institutions avec lesquelles nous collaborons au quotidien identifient

ainsi des interlocuteurs et des correspondants disposant d'une plus forte légitimité pour dialoguer.

Nous devons également améliorer notre travail partenarial avec les administrations municipales et nous coordonner au mieux. C'est un chantier permanent que je mène avec mes collègues directeurs généraux des services des 14 communes de GPGE.

## Quels ont été les autres chantiers de l'année 2023 ?

**Stéphane Le Ho :** Au-delà de la structuration de l'administration, nous nous sommes engagés dans plusieurs chantiers. **Cinq chantiers propres à l'administration ont été engagés sur les conditions de travail, l'attractivité de l'EPT, les relations de travail entre les Directions notamment entre les Directions opérationnelles et les Directions support et sur l'organisation en mode projet.** Par ailleurs, le vote par le conseil de territoire de la protection sociale complémentaire en matière de santé et de prévoyance pour les agents de la collectivité a constitué une énorme avancée au cours de cette année.

Sur le plan opérationnel, plusieurs projets majeurs se sont poursuivis ou ont été lancés en 2023. Il s'agit par exemple des travaux du plan de modernisation des déchèteries sur les sites de Gagny et des Pavillons-sous-Bois ou de la poursuite des

*L'objectif était non seulement de mieux structurer mais également de gagner en lisibilité et en cohérence.*

## Sur le plan des politiques publiques, l'année 2024 est une année charnière.

projets de renouvellement urbain sur les communes de Villemomble, Clichy-sous-Bois et Neuilly-sur-Marne. En matière de développement économique et d'aménagement, un projet majeur a été lancé sur le quartier tertiaire du Mont d'Est à Noisy-le-Grand en vue de la requalification de ce dernier. En matière de cohésion sociale, alors que les travaux de préparation du premier contrat de ville territorial étaient conduits entre le Territoire et les villes, l'Agence Locale de l'Insertion se lançait sur les communes de Coubron, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. 2023 a également été marquée par l'adoption des outils de la politique intercommunale du logement et le lancement de nouveaux dispositifs en matière d'habitat privé. Enfin, la poursuite des projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du plan Marne propre ont très fortement mobilisé l'administration et les élus de l'EPT.

## Quels sont les chantiers pour 2024 ?

**Stéphane Le Ho :** L'objectif est que l'ensemble des chantiers internes que nous nous étions fixés à l'automne 2022 soient terminés pour la fin de l'année 2024 avec la réforme de l'organisation du temps de travail.

Sur le plan des politiques publiques, l'année 2024 est une année charnière.

La fabrication du PLUi entre dans sa dernière phase avec l'enquête publique au cours de l'été et l'approbation du document définitif par le conseil de territoire en décembre 2024.

L'accélération du plan Marne propre afin de permettre la tenue des épreuves olympiques

dans la Seine reste une réalisation prioritaire pour la Direction de l'eau et de l'assainissement ainsi que la finalisation du schéma directeur d'assainissement.

L'ouverture, à l'été également, du nouveau site internet de la collectivité doit faciliter l'accès à l'information et aux services proposés par le territoire.

Concernant la mobilité, le lancement du plan local de mobilité constitue également une priorité et viendra enrichir le PLUi.

Enfin, en matière d'habitat, un nouveau service public de rénovation de l'habitat va voir le jour afin d'accroître l'accompagnement des habitants dans l'amélioration de leur logement.

Il m'est néanmoins impossible de citer l'ensemble des chantiers qui mobilisent la totalité des Directions de l'établissement public territorial. **Toutefois, je profite de cet entretien pour remercier l'ensemble des agents de GPGE pour leur engagement au quotidien au service des habitants du territoire et les élus territoriaux pour la confiance qu'ils nous accordent.**

# Des ressources financières au service des projets structurants du Territoire

## Le Budget 2023 de Grand Paris Grand Est

Le budget de Grand Paris Grand Est est voté chaque année par le Conseil de territoire. L'amélioration de la situation financière de l'EPT s'est poursuivie et consolidée sur l'exercice 2023. Les objectifs financiers dégagés lors du débat d'orientations budgétaires 2023 et fixés par le vote du budget primitif 2023 ont été atteints.

Il s'agissait, d'une part, de parachever la démarche démarrée en 2022 de **consolidation des ressources pérennes de l'EPT** avec en particulier la co-construction d'un nouveau fonds de compensation des charges territoriales et la poursuite de l'harmonisation des taux de TEOM, et d'autre part, de contenir étroitement l'évolution des dépenses, en particulier des frais de personnel, tout en préparant le développement des politiques publiques territoriales et la mise en œuvre du programme Marne Propre et du futur schéma directeur d'assainissement.

L'épargne brute du budget principal s'élève à 15,2 M€ en 2023. Elle progresse de près de 11,2 M€ par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 13,6 % (contre 4 % en 2022), s'approchant ainsi de la moyenne des autres EPT.

Cette amélioration significative est principalement due à une progression des recettes fiscales, en particulier de la TEOM, mais également par une maîtrise importante des dépenses qui ne progressent que de 1,1 % sur le budget principal.

En 2023, le produit de TEOM effectivement perçu s'élève à 49,3 M€ en augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+6,3 M€). Cette hausse s'explique principalement par la **revalorisation légale des valeurs locatives** ainsi que par le **retour à l'imposition** de bases exonérées à tort par l'administration fiscale sur les années 2022 et 2023, et dans une moindre mesure par l'harmonisation du taux de TEOM.

D'autres facteurs expliquent ce résultat positif du budget principal, en particulier la **convergence vers le FCCT** cible arrêté lors de la CLECT de 2022 ou encore l'**encaissement de subventions européennes** liées à la fin de la précédente programmation.

Cette amélioration de la situation financière contribue à la soutenabilité des politiques publiques du budget principal ainsi qu'en matière d'eau et d'assainissement.

Pour ce budget, l'exercice 2023 a représenté une année charnière d'accélération des investissements à hauteur de 56,7 M€ (contre 28 M€ en 2022) au titre du programme Marne propre (38,2 M€ mandatés) et du réseau patrimonial (18,5 M€ mandatés). L'harmonisation de la redevance assainissement sur l'ensemble du territoire à 1 € par m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que l'obtention d'aides exceptionnelles de l'Agence de l'eau et de l'Etat contribuent fortement au financement des opérations.

## Budget principal

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement recouvre l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité pour assurer le bon déroulement des services.

Dépenses réelles de fonctionnement 2023 :

**96,35 M€**

Recettes réelles de fonctionnement 2023 :

**111,56 M€**



### BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement correspond aux dépenses et aux recettes relatives à tous les travaux, études et les aménagements permettant de moderniser, d'embellir et d'entretenir le patrimoine de la collectivité.

Dépenses réelles d'investissement 2023 :

**7,69 M€**

Recettes réelles d'investissement 2023 :

**3,35 M€**

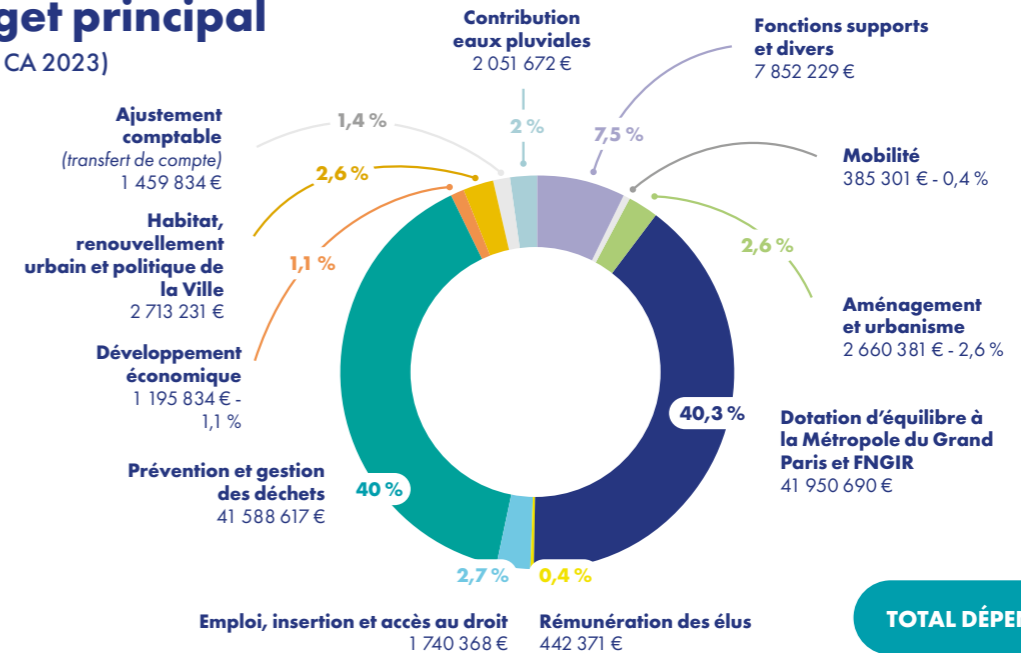


Budget dépenses réelles globales :

**104,04 M€**

## Budget principal

(données CA 2023)



**TOTAL DÉPENSES 104 040 528 €**

En 2023, Grand Paris Grand Est a investi 66,68 M€ au bénéfice des habitants du territoire.

## Budget annexe eau et assainissement

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est a engagé une démarche d'harmonisation de la redevance assainissement sur l'ensemble du territoire. Ce travail a abouti le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec un taux territorial de la redevance assainissement harmonisé à 1€/m<sup>3</sup>, sauf à Gournay-sur-Marne dont la délégation de service public s'éteint fin juin 2024.

Dans le cadre de ce budget annexe, le plan d'action Marne propre vise à limiter les rejets

et de la Marne. Il consiste à investir massivement sur le réseau d'assainissement de Grand Paris Grand Est, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

À la fin de l'année 2023, l'ensemble du programme Marne propre représente 90 Millions d'euros d'investissement avec 35 Millions d'euros d'aides perçues. Ces aides ont permis à Grand Paris Grand Est de limiter son endettement et de préserver les capacités d'investissement futur du budget annexe avec une dette qui sera inférieure à 70 millions d'euros à horizon 2026.

En complément, chaque année, Grand Paris Grand Est effectue des opérations de renouvellement du patrimoine existant.

Ces travaux, exécutés en accord avec les fiches de route dressées par les schémas directeurs d'assainissement des villes ou en complément de leur programmes voirie, représentent plus de 18 millions d'euros d'investissements en 2023.

## Budget 2023\*

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles :

**9 225 276 €**

Recettes réelles :

**21 053 298 €**



### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles sur l'exercice 2023 :

**58,99 M€**

et des restes à réaliser s'élevant à 52 M€

Recettes réelles sur l'exercice 2023 :

**39,3 M€**

et des restes à réaliser s'élevant à 72 M€

\* Ces éléments financiers n'intègrent pas la reprise des résultats des exercices antérieurs.



# Travailler au service du territoire

Grand Paris Grand Est accompagne la vie au travail des agents, gère leur carrière, leur paie et les indemnités des élus. Depuis 2020, plusieurs projets d'envergure ont été menés au service des agents et de leurs conditions de travail.

À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024

**205 AGENTS** sur emploi permanent



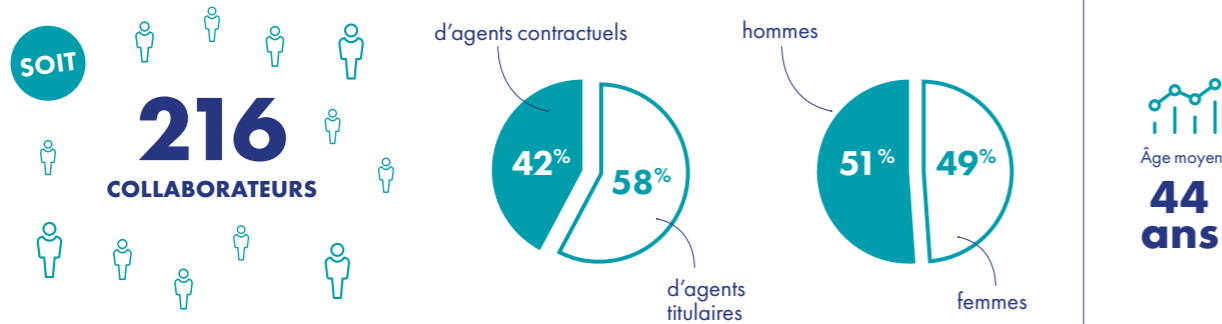
**3 APPRENTIS**



**3 CONTRATS** d'accompagnement dans l'emploi



**5 AGENTS RECRUTÉS** en remplacement d'agents temporairement absents



**477 JOURS DE FORMATION** suivis par 111 agents



**111 AGENTS** qui bénéficient du télétravail



Un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de **7,18%**



5 réunions du comité social territorial et 2 de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

**15** avancements de grade **ET 1** promotion interne ont permis aux agents d'évoluer professionnellement au sein de la structure.

**68 RECRUTEMENTS** DONT neuf stagiaires école, six apprentis, huit agents sur emplois non permanents, quarante-cinq agents sur emplois permanents. En 2023, deux apprentis ont été recrutés sur des emplois permanents.



## Depuis 2020

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est a œuvré pour **améliorer les conditions de travail de ses agents**, mais aussi pour renforcer son attractivité sur le marché de l'emploi. En 2021, une première cotation des postes a été adoptée permettant la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel.

Dès 2019, Grand Paris Grand Est a **accompagné le déploiement du télétravail dans ses services** grâce à des modalités adaptées et assouplies au fil des années et des retours d'expérience. En ma-

tière de prévention des risques professionnels, l'EPT a adhéré à la convention mixte du Centre interdépartemental de gestion et d'animation d'un réseau d'assistants de prévention.

Enfin, Grand Paris Grand Est n'a eu de cesse de renforcer **le dialogue social avec les représentants du personnel**. Les différentes instances sociales n'ont eu de cesse de se réunir durant cette période et des groupes de travail ont permis en parallèle d'associer les représentants du personnel à des travaux internes en amont de leur présentation.

## En 2023

En 2023, plusieurs actions ont été menées afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de renforcer l'attractivité de Grand Paris Grand Est sur le marché de l'emploi.

En matière de politique salariale, l'année 2023 a permis d'harmoniser les règles d'attribution du CIA, de réviser la cotation des postes et de revaloriser les montants de référence attribués via l'indemnité liée aux fonctions sujétions et expertise par poste et niveau de responsabilité. De plus, Grand Paris Grand Est a mis en place un nouveau système de pilotage de la masse salariale afin de mieux éclairer la décision.

Grand Paris Grand Est a aussi travaillé afin de mettre en œuvre différentes mesures réglementaires impactant la gestion statutaire.

Ces mesures ont permis une refonte des échelles, une augmentation de la valeur du point, un reclassement indiciaire, une augmentation du SMIC et de l'indice plancher.

La Direction des ressources humaines a aussi mis en œuvre des journées d'information retraite comprenant un temps d'informations collectives et des entretiens personnalisés. Un fort accent a été mis en matière de formation sur les formations en matière d'hygiène et sécurité, les formations obligatoires type CACES et les préparations aux concours.

Pour renforcer son attractivité, Grand Paris Grand Est a souscrit à un compte recruteur sur le principal réseau social professionnel permettant de mieux valoriser nos offres d'emplois et la mise en place d'un outil de

gestion du recrutement unique et partagé permettant de gagner en réactivité, de mieux partager la fonction recrutement, de garantir le bon traitement des candidatures et de constituer un vivier de candidats.

En matière de communication interne, Grand Paris Grand Est a poursuivi la diffusion du journal interne, la mise en place de newsletters trimestrielles spécifiques en matière d'action sociale, actualisé le site intranet et mis en place un réseau des assistants de direction.



## Mise en place de la protection sociale complémentaire

Grâce au vote à l'unanimité de la mise en place de la **protection sociale complémentaire** au sein de l'EPT lors du conseil de territoire du 11 juillet 2023, les agents peuvent bénéficier de **tarifs négociés** pour leur mutuelle et leur prévoyance, **sans délai de carence**. Les élus du territoire ont surtout approuvé un haut niveau de participation : de 30 à 60 % de participation pour la santé en fonction du niveau de rémunération et à hauteur de 50 % pour la prévoyance.

Ces mesures fortement incitatives permettent à chaque agent d'accéder à une offre protectrice pour eux et leurs proches, à un coût accessible pour chacun.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 106 agents ont adhéré à la mutuelle et 56 bénéficient de la prévoyance.**



## En 2024

Les orientations proposées pour les prochaines années s'articulent autour de quatre grands axes :

- **Pilotage et professionnalisation** : renforcer la fonction de pilotage pour mieux éclairer les décisions, formaliser et partager les orientations stratégiques en termes de politiques RH à travers l'actualisation de nos lignes de gestion ;
- **Attractivité et fidélisation** : développer notre marque employeur, adapter les méthodes de recrutement au contexte de l'emploi, et adapter nos lignes de gestion ;
- **Accompagnement** : en interne via l'information et la communication, la conduite d'actions permettant de renforcer le sentiment d'appartenance et une culture managériale commune, la promotion des parcours professionnels, la prévention des risques professionnels de toute nature, l'amélioration de la qualité de vie au travail, et la promotion des parcours professionnels ;

- **Le renforcement des liens** et des relations partenariales sur le territoire.

Ces quatre grands axes se traduiront par la mise en œuvre de plusieurs actions concrètes, comme l'**actualisation des lignes de gestion**, la **coanimation des travaux** portant sur l'attractivité et la marque employeur, l'**organisation de journées d'accueil** des nouveaux arrivants, la mise en place d'une **synthèse mensuelle d'activité**, l'élaboration du **plan de formation pluriannuel**, l'**évolution de la charte du temps de travail** visant à expérimenter de nouveaux rythmes de travail et à mettre en œuvre des actions destinées à améliorer l'organisation du travail. Enfin, la Direction des ressources humaines finalisera le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et poursuivra ses actions afin de sensibiliser les agents et l'encadrement en matière de prévention des risques professionnels.

# Développer et améliorer les services numériques du territoire

## Depuis 2020

La crise du covid et la généralisation du télétravail ont profondément modifié les habitudes et méthodes de travail des agents de l'EPT. Dans ce contexte, Grand Paris Grand Est a accompagné ces changements et en particulier le déploiement du télétravail. Elle a ainsi, depuis 2020 :

- Déployé un **parc informatique nomade** permettant aux agents de travailler ;
- Mis en place des **outils collaboratifs** et accompagné les agents dans le nouvel usage de ces outils, notamment office 365 ;
- **Équipé les sites de l'EPT** de salle permettant la réalisation de réunions hybrides : présentiel et distanciel ;
- **Mené une campagne d'audit de sécurité** avec l'ANSSI permettant de toujours mieux sécuriser et protéger son système d'information. Cet audit a abouti à la mise

en place d'outils de sécurisation (VPN avec double authentification, filtrage des @IP publiques en lien avec les éditeurs d'applications en SaaS, double authentification sur Office 365, sensibilisation à la détection de courriels frauduleux...)

- **Renouvelé ou changé** un certain nombre d'applications métiers, afin de mieux répondre aux besoins des agents, des villes et des usagers (nouveau guichet unique de démarche en ligne, nouvel outil de dématérialisation, outil de gestion des recrutements...)
- Migré la téléphonie **fixe en softphonie**, permettant aux agents de téléphoner depuis leur ordinateur avec un casque.

En parallèle, le service SIG met ses compétences au service des Directions de l'EPT, avec notamment les projets comme le PLUi,

mais également le plan Marne Propre où la Direction de l'assainissement opère désormais toutes ses interventions en utilisant le SIG de GPGE. Le SIG crée aussi pour les villes des cartographies dynamiques (éclairage public SLT à Livry-Gargan, plans de récolement voiries aux Pavillons-sous-Bois...), et poursuit son action d'interfaçage avec leurs outils d'urbanisme métier (Oxalis à Villemomble).

Au niveau des projets métiers portés par la DSI depuis 2020, on peut citer :

- **Demandes en ligne pour le PREP** (Plan de Rénovation Énergétique des Pavillons). En attendant l'arrivée du nouveau site internet et de son guichet en ligne, Grand Paris Grand Est a créé un dispositif de demande de PREP en ligne. Ce dispositif est constitué de formulaires en ligne à destination des usagers et des artisans du territoire, et également d'un backoffice qui permet de gérer, de manière collaborative, l'ensemble des demandes avec les partenaires de cette opération (ADEME...).
- **SmartForum/Cité de l'emploi**. La nouvelle plateforme d'emploi de GPGE a été mise en ligne en mai 2022 pour donner suite à un projet commun mené par la Direction de la cohésion sociale, la DSI et la mission communication. Elle permet la mise en avant de plus de 4500 offres sur le territoire et dispose d'un moteur d'indexation permettant d'orienter les candidats vers les meilleures offres en fonction du contenu de leur CV.



## RGPD

Grand Paris Grand Est a également lancé, en 2023, un audit de ses processus internes sur la gestion des données personnelles, en ayant pour objectif d'atteindre la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Pour rappel, ce règlement européen adopté en avril 2016 a pour objectif d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

Plus de 120 traitements de données ont été recensés au sein des services de Grand Paris Grand Est et sont mis à jour, tout en réalisant les actions de conformité nécessaires.

## En 2023

En 2023, le SIG a répondu à **44 demandes de traitement de l'information géographique**, provenant de Grand Paris Grand Est et des communes du territoire. Ces dernières ont généré **739 plans originaux** (dont 554 pour le seul traitement du PLUi), **18 demandes de traitements de données** et **6 nouvelles applications interactives** (DéClic numérique, Clubs sportifs, Éclairage public pour la ville de Livry-Gargan, ...). Sur le volet assainissement, un peu plus de **15 kilomètres linéaires ont été intégrés**.

L'EPT a aussi poursuivi au cours de l'année 2023, le déploiement d'outils informatiques visant à simplifier le travail des services de Grand Paris Grand Est :

- **Projet Démat**. Fin 2022, la DSI a sélectionné un outil de dématérialisation. Cet outil couvre plusieurs besoins : la gestion du courrier, la dématérialisation des parapheurs, la signature électronique de courrier, la signature probante de documents en ligne (contrats...), la préparation des délibérations. Le logiciel a été installé et paramétré en 2023 et testé avec 3 directions pilotes. Il va être généralisé en 2024.

- **Projet RH**. 2 nouveaux logiciels : le premier logiciel vise à simplifier la gestion et le pilotage de la masse salariale. Le second quant à lui vise à simplifier la gestion du recrutement de bout en bout, de la publication des annonces au recrutement du candidat. Ce logiciel est aujourd'hui utilisé par toutes les Directions de l'EPT.

Enfin, le projet du nouveau site internet et la création d'un guichet unique ont été poursuivis pour mieux gérer les démarches en ligne (demandes de bacs, dérogation d'accès en déchèteries), les rendez-vous en ligne (MJD, MSP), les réservations de salles et leur paiement (site du Plateau,...).

## En 2024

Plusieurs grands projets entamés en 2022 vont aboutir en 2024 comme le **nouveau site internet de Grand Paris Grand Est**, future vitrine de l'EPT, dont le développement a été mené en étant orienté vers les usagers (User Centrix) et avec un **éco index très ambitieux**. L'année 2024 sera aussi marquée par la généralisation de notre **nouvel outil de dématérialisation auprès de toutes les Directions de l'EPT**, dont l'expérimentation a débuté en 2023.

L'EPT va se doter très prochainement d'une **application de catalogage de ses données géographiques** (métadonnées) qui permettra, à terme, d'inscrire Grand Paris Grand Est dans une démarche **open data**. Il poursuivra également les **projets PLUi** (avec notamment la mise à jour des plans présentés pour arrêt en Conseil de Territoire du 12 décembre 2023 et la création d'une **application interactive** pour la fin de l'année 2024) et **Marne Propre** (avec l'intégration d'un peu plus de 61 kilomètres linéaires dans le SIG).



# Un réseau de partenariat pour soutenir le territoire et accélérer sa transition

Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, augmenter l'attractivité de son territoire, renforcer ses ressources matérielles et humaines pour offrir de meilleurs services à ses usagers, Grand Paris Grand Est travaille activement à trouver des financements externes et européens.



## Depuis 2020

Le service financement et Europe de l'EPT est un service qui permet de suivre et accompagner les projets européens des directions. Grand Paris Grand Est faisait partie des territoires engagés pour la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, à travers différents dispositifs européens et notamment le dispositif ITI (Investissement territorial intégré) qui était un héritage de l'ancienne communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil. Dans ce cadre elle bénéficiait d'une enveloppe de fonds européens : fonds social européen (FSE) et fonds européens de développement régional (FEDER). Cet outil mis en place par la Commission européenne et géré par la Région permet de mobiliser les fonds européens afin d'accélérer le développement urbain des territoires en difficultés et de diminuer les disparités avec les autres territoires franciliens.

Quatre grands équipements ont pu être réalisés grâce aux fonds FEDER de ce dispositif qui était à hauteur de 3 950 000 €. Ces crédits ont permis de financer des grands projets du territoire tels que le Plateau (l'équipement du territoire dédié à l'entrepreneuriat), le pôle de loisirs de la ville de Montfermeil, le tiers lieu qui favorise l'accès à l'art et la culture de la ville de Clichy-sous-Bois. Le FEDER a également permis de contribuer à la réduction de la consommation énergétique du territoire par son axe de rénovation énergétique des logements sociaux et des copropriétés. Grâce à cet axe, deux copropriétés et une résidence de logements sociaux ont pu être rénovés, plus de 496 ménages ont pu bénéficier de ces travaux et ont vu leurs factures d'énergie diminuer.

Plus d'un million d'euros de FSE a été déployé au profit des projets d'inclusion sociale et d'accompagnement des jeunes et des plus démunis tels que des ateliers de lutte contre le décrochage scolaire, des ateliers d'aide à la création d'entrepreneuriat, etc.

Dans le cadre du plan de relance européen mise en place en 2020 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire a été alloué aux programmes de la politique de cohésion notamment pour la rénovation énergétique des logements.

L'EPT s'est engagé également dans la mise en œuvre des stratégies européennes autour du social auprès de l'Etat et de la Région. Plusieurs projets de l'EPT qui visent à lutter contre la pauvreté, promouvoir l'inclusion et accompagner vers l'emploi, ont été soutenus par le FSE :

**1. Le département de la Seine-Saint-Denis** pour les thématiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA et pour l'accès à l'emploi, le territoire a bénéficié d'une enveloppe FSE à hauteur de 629 091 € de FSE sur la période 2020-2022. Ainsi que des projets d'animation et de coordination des clauses sociales sur le territoire dans le but de promouvoir l'inclusion sociale à hauteur de 201 926 € de FSE.

**2. La DRIEETS** (la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour les projets qui visent à accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi ou les inactifs. Un projet financé dans ce cadre sur l'année 2020 avec une participation FSE à hauteur de 66 000 €.

L'année 2022 a marqué la clôture de cette programmation 2014-2020. Tout au long de cette programmation, l'EPT s'est mobilisé pour organiser des événements dans le cadre du «Joli Mois de l'Europe» qui ont pour objectif de présenter les actions soutenues par l'Europe sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

### En 2023

L'année 2023 s'est concrétisée par la création du fonds vert par le Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, un dispositif inédit créé exclusivement à destination des collectivités territoriales et leurs partenaires afin d'accélérer la transition écologique des territoires. L'EPT a sollicité le fonds vert notamment pour la création de la deuxième phase du parc du Plateau d'Avron, une aide à hauteur de 288 000 € a été accordée.

Grand Paris Grand Est travaille en lien étroit avec la Région afin de s'inscrire dans la dynamique du développement régional. Grand Paris Grand Est est soutenu par le Conseil régional et ses agences spécifiques telles qu'Île-de-France Nature, l'agence qui protège le patrimoine naturel régional pour financer les parcs de l'EPT et notamment celui du Plateau d'Avron à hauteur de 500 000 €.

Grand Paris Grand Est fait partie des territoires qui sont impliqués dans la continuité des stratégies territoriales de la Métropole du Grand Paris (SCOT, PCAEM...), la coopération de notre territoire auprès de la métropole est un élément important pour la concrétisation des ambitions du territoire. Le soutien de la métropole porte sur les différentes compétences tels que le numérique, la protection de l'environnement et l'économie circulaire. Un des projets soutenus par la Métropole en 2023 était la création d'un site internet et guichet unique pour l'EPT avec une aide à hauteur de 99 000 €.



### En 2024

Le soutien des partenaires métropolitains, régionaux et nationaux est primordial pour l'EPT afin de développer des projets d'envergure qui permettent de respecter les ambitions inscrites dans les différents documents stratégiques et répondre au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants. Grand Paris Grand Est poursuivra sa stratégie de partenariat avec les différents acteurs déjà engagés sur le territoire et continuera à développer de nouveaux partenariats.

La poursuite de pilotage de la stratégie européenne à travers l'animation des dispositifs dont le territoire est déjà bénéficiaire et la prospection des nouveaux outils et programmes européens permettront d'élargir

la cible des fonds européens. Le soutien de l'UE reste indispensable pour un territoire tel que Grand Paris Grand Est qui s'est développé grâce aux premiers programmes urbains européens déployés dans la région.

Enfin, Grand Paris Grand Est souhaite apporter son expertise d'ingénierie territoriale auprès des communes afin d'accélérer la réalisation de leurs projets communaux. L'objectif étant d'associer l'ensemble des villes à la procédure de prospection et d'optimisation des financements. Une démarche d'identification du besoin des villes sera mise en place afin d'élaborer une stratégie de recherche de financement.

## Fonds européens structurels d'investissement (FESI)

En 2023 l'EPT a renouvelé son engagement auprès de la région pour le déploiement des fonds européens structurels d'investissement (FESI) sur son territoire, il bénéficie ainsi d'une enveloppe à hauteur de 7.1 M € de FEDER pour la période 2021-2027. Un travail de coopération et d'échanges avec les 14 villes du territoire a permis l'élaboration d'une stratégie urbaine intégrée pour 2023-2029 qui répond aux orientations européennes et aux ambitions portées par le territoire. L'enveloppe ITI est répartie selon les thématiques suivantes :

L'EPT a souhaité aussi élargir le champ d'intervention des fonds européens sur son territoire, la Mission Partenariats Financiers Européens (MPFE) s'est mobilisée durant cette année pour participer aux différents ateliers concernant les différents programmes européens et rencontrer les différents gestionnaires dans l'optique d'élargir le champ d'intervention des fonds européens.

Dans ce cadre, Grand Paris Grand Est a candidaté pour la première fois à un programme

 **3 M €**  
pour la biodiversité

 **1.8 M €**  
pour la numérisation des territoires

 **1.4 M €**  
pour l'économie circulaire

**ET**  **890 000 €**  
pour la rénovation énergétique



communautaire géré par Energy Cities, un réseau urbain des villes européennes. La candidature a été déposée dans le cadre du programme European City Facility pour financer l'ingénierie du PREP (programme de rénovation énergétique du pavillonnaire de Grand Paris Grand Est). L'EPT a bénéficié d'une enveloppe à hauteur de 60 000 € pour financer la coordination de ce projet.

# Accompagner, préparer et sécuriser les actions des services

Les équipes de la Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine veillent au bon déroulement des instances et à la sécurisation de l'ensemble des actes et contrats de l'EPT. Leurs missions portent également sur la gestion du patrimoine et de l'ensemble des moyens techniques alloués aux services, ainsi que sur l'accueil téléphonique des usagers.

## Patrimoine et moyens généraux

Les équipes assurent la gestion, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des sites et locaux dont l'EPT est propriétaire ou locataire. Elles sont également chargées de fournir à l'ensemble des services le matériel et les moyens techniques qui leur sont nécessaires pour assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Tout au long de l'année, le service des moyens généraux a assuré la maintenance et l'entretien de l'ensemble des sites (bâtiments, espaces extérieurs, déchèteries).

En 2023, l'EPT a poursuivi le développement et la reconversion écologique de sa flotte automobile afin d'accompagner la montée en charge de ses compétences.

Depuis décembre 2022, les agents de Grand Paris Grand Est peuvent également utiliser des vélos à assistance électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels. Grand Paris Grand Est a en effet décidé de recourir à un service de location longue durée d'une flotte de 5 vélos à assistance électrique.



À la fin de l'année 2023, la flotte automobile était composée de :

**30**

véhicules de tourisme

DONT

**16** véhicules électriques

**1** véhicule hybride

**19** utilitaires

DONT

**5** électriques

**4**

camions ampliroll

## La commande publique au sein de Grand Paris Grand Est

En 2023, le service de la commande publique a notamment permis :

- La notification de 56 marchés publics et lots de marché ;
- La notification de 68 marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement ;
- La notification de 31 avenants, permettant le suivi de l'exécution des marchés publics ;
- La notification de 38 actes de sous-traitance, dans le cadre de l'exécution des marchés publics.

S'agissant du domaine de l'insertion par l'activité économique, en 2023, les marchés « clausés » ont généré 45 633,25 heures d'insertion dont 915 heures de formation, pour 28 équivalents temps plein. Également, grâce aux différents dispositifs déployés en lien avec le service clause sociale, 69 personnes ont accédé à nouveau à un emploi dont 63 habitants du territoire.

Dans une volonté de construire un réseau d'acheteurs à l'échelle du territoire, de renforcer le partage des bonnes pratiques et les échanges sur les thématiques de la commande publique, le Club de la commande publique regroupant les responsables de l'ensemble des services commande publique des villes membres de l'EPT a été créé. De nombreux échanges sur l'actualité juridique, le partage de documents types, des présentations de procédures spécifiques ont ainsi pu avoir lieu.

Grand Paris Grand Est travaille actuellement à l'élaboration d'une nomenclature des achats. Une nomenclature achat consiste en la catégorisation de l'achat par objet de prestation. Il s'agit de mesurer le montant de chacune de ces catégories ou familles d'achat pour s'assurer de la bonne adaptation des marchés publics aux besoins. Il s'agit également de permettre l'optimisation des achats par le regroupement de certains marchés. Cette nomenclature devrait aboutir en 2024.



En 2023

**6** RÉUNIONS du Conseil de territoire

**18** RÉUNIONS des Commissions permanentes

**10** RÉUNIONS du Bureau délibératif

**177** DÉLIBÉRATIONS du Conseil de territoire

**69** DÉLIBÉRATIONS du Bureau délibératif

**777** DÉCISIONS du Président

## Affaires juridiques et assemblées

Le service des affaires juridiques et des assemblées a pour mission de gérer les instances délibératives de l'EPT (Conseils de territoire et Bureaux délibératifs), d'assurer la sécurisation juridique de l'ensemble des actes et décisions et de gérer les contrats d'assurances. Enfin, le service des affaires juridiques et des assemblées est chargé d'organiser les Commissions permanentes de l'EPT. Créées début 2021, celles-ci se réunissent avant chacune des séances du Conseil de territoire et permettent aux conseillers territoriaux de débattre en amont des points inscrits à l'ordre du jour.

## Télé-accueil

Afin d'apporter un service de qualité à l'utilisateur, un service de télé-accueil professionnel a été créé en 2018. Ce service est chargé des appels portant sur l'assainissement et les déchets, avec deux numéros d'appel dédiés,

ainsi que du standard général de l'EPT. Le télé-accueil assure également l'accueil physique au siège administratif de l'EPT. En 2023, environ 42 300 appels ont été reçus et traités par le Télé-accueil :

NUMÉRO VERT DÉCHETS

**45 %**

des appels sur l'année

NUMÉRO ASSAINISSEMENT

**34 %**

des appels sur l'année

STANDARD GÉNÉRAL

**21 %**

des appels sur l'année



# Raconter et valoriser le Territoire

La Mission Communication met en œuvre la stratégie de communication auprès de ses différentes cibles : habitants, usagers, élus, villes membres, acteurs économiques et partenaires publics/privés.



*Son objectif principal est d'informer et de mettre en valeur les politiques publiques et les actions territoriales portées par Grand Paris Grand Est.*

En 2023 plusieurs actions et projets ont été pilotés par la Mission Communication parmi lesquels :

Le lancement de la refonte du site Internet de l'EPT avec un objectif fort d'éco-conception, un guichet unique pour les démarches en ligne mais aussi une réflexion sur le parcours usager (user centric) en s'appuyant notamment sur la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre). La mise en ligne du nouveau site est prévue en juin 2024.



2.

La réalisation de courtes vidéos pédagogiques afin d'expliquer le PLUi au plus grand nombre en prévision de l'enquête publique prévue du 27 mai au 3 juillet 2024.



La réalisation d'un Guide pratique pour les usagers dans le cadre de la poursuite du plan Marne propre destiné à diminuer les rejets d'eaux usées dans la Marne. L'idée est d'avoir un support de contact pédagogique à laisser aux riverains. Ce support a été distribué lors de porte-à-porte organisés en partenariat avec les étudiants de l'Ecole des Ponts, située à la Cité Descartes.

3.

4.

Une communication spécifique a été menée pour la Maison du renouvellement urbain, située à Neuilly-sur-Marne dans le cadre du Nouveau programme de Renouvellement urbain dans le quartier Val Coteau. La signalétique de ce nouveau lieu d'information et de concertation a été travaillée en collaboration avec les équipes de la Ville et une artiste.



# Des avancées opérationnelles au service de projets structurants

Un territoire engagé pour réduire  
les rejets d'eaux polluées dans la Marne

p.36

Aménager et concevoir le Territoire de demain

p.40

Au service d'une meilleure gestion des déchets

p.43

Pour un renouvellement urbain ambitieux

p.46



# Un territoire engagé pour réduire les rejets d'eaux polluées dans la Marne

Grand Paris Grand Est exerce les compétences en matière d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines, et d'eau. En ce sens, il gère le réseau d'assainissement territorial, réalise le contrôle des raccordements au réseau public, assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leur évacuation vers les réseaux situés en aval.

## Depuis 2020

Depuis 2020 la Direction de l'assainissement a renforcé ses effectifs et son organisation en passant d'un organigramme de 27 postes au 1<sup>er</sup> mars 2020 à 36 au 31 décembre 2023. Ses missions consistent à surveiller et entretenir les réseaux d'assainissement (eaux usées et unitaire) et d'eaux pluviales, de veiller à l'application de la réglementation pour le parfait état écologique du milieu naturel et à la protection de la ressource en eau.

La principale mission de la Direction est d'entretenir et surveiller les réseaux d'assainissement. Dès 2020, la Direction a essayé de rationaliser ses interventions pour plus d'efficacité afin d'assurer une meilleure gestion de la ressource en eau (les curages des réseaux et ouvrages d'assainissement sont pour une grande partie réalisés avec de l'eau potable). Dans ce cadre, un marché d'entretien des réseaux a été conclu en 2021. Ce marché a vocation à accompagner les campagnes d'entretien préventif du réseau d'assainissement supervisées par Grand Paris Grand Est.

En matière de réglementation, la Direction de l'assainissement et de l'eau a élaboré et fait voter une évolution du Règlement d'Assainissement afin qu'il corresponde mieux aux enjeux en matière de protection de la ressource en eau avec, notamment l'obligation de gérer la pluie courante à la parcelle, et de lutter contre la pollution du milieu naturel en réaxant notre action de contrôle sur le secteur séparatif. Le contrôle obligatoire lors de vente en secteur unitaire se transforme en une attestation de desserte délivrée sur demande. Ainsi, ce sont en moyenne 4000 propriétés qui sont contrôlées chaque année sur le territoire avec 3750



certificats de conformité émis par le service. La Direction instruit aussi l'ensemble des permis de construire pouvant avoir un impact sur les réseaux. En moyenne ce sont 325 avis qui sont remis chaque année.

Le Plan d'actions Marne propre est le principal projet d'investissement de la Direction et plus globalement de l'EPT. Ce plan d'actions a été lancé en 2021, son objectif est le contrôle et la mise en conformité d'environ 8 700 propriétés rejetant des eaux usées au réseau pluvial (2000 contrôles avec eaux usées dans eau pluviale fin 2023) et la création de 27 km de réseau (15 km réalisés fin 2023).

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est poursuit son programme de travaux patrimonial afin de réhabiliter les ouvrages en plus mauvais état en vue d'assurer la continuité du service et la protection de l'environnement, à la suite des schémas directeurs d'assainissement communaux. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, la Direction de l'assainissement de l'eau travaille également sur un nouveau schéma directeur d'assainissement dont les résultats permettront de fixer les objectifs de travaux, d'entretien et de contrôle pour les 10 prochaines années.



## Concrètement, l'objectif du schéma directeur est de :



Dresser un inventaire exhaustif de notre patrimoine

(recensement des 105 ouvrages remarquables, levés topographique de 8500 regards)



Identifier l'environnement dans lequel il s'inscrit (nature du sous-sol, topographie et densité du territoire, etc.)



Analyser l'efficacité et la conformité du système d'assainissement

en vérifiant la proportion de mauvais branchement d'eaux usées dans les eaux pluviales et vice versa et le volume d'eaux claires (eaux de nappes) dans les eaux usées et unitaires.



Diagnostiquer les réseaux (10 km d'inspections télévisées réalisées) et modéliser leurs fonctionnements (50 km de réseau modélisé pour les inondations) afin d'évaluer leurs résiliences.



D'établir la feuille de route pour les dix prochaines années en termes de travaux, diagnostique, enquête de conformité, etc.

## En 2023

En 2023 la Direction a poursuivi ses travaux et les mises en conformité pour les besoins du parfait état écologique de la Marne dans le cadre du plan d'actions Marne propre, tant sur domaine public que sur domaine privé. Les habitants ont largement été sollicités via l'organisation de réunion publique, de stand sur l'espace public et aussi de porte à porte en partenariat avec les étudiants de l'École des Ponts. Ils ont aussi fait l'objet d'un accompagnement opérationnel (réalisation des travaux) et financier avec la délivrance des aides de l'Agence de l'Eau.

Le programme de travaux patrimoniaux s'est poursuivi, en vue de maintenir le patrimoine dans un état correct. Depuis 2020 ce sont près de 20 km de réseaux qui ont été réhabilités avec au préalable 125 km de réseaux qui ont été diagnostiqués pour identifier les réseaux endommagés.



## Marne propre

Le Plan Marne propre voté en 2021 a pour objectif de répondre aux exigences du parfait état écologique des masses d'eaux (échéance fixée pour la Marne à 2021 dans les objectifs du SAGE Marne Confluence) et aux usages qui doivent en découler, notamment pour les JOP en 2024.

Pour rappel, l'objectif est le contrôle et la mise en conformité d'environ 8 700 propriétés rejetant leurs eaux usées dans l'eau pluviale et la création de 27 km de réseaux, 15 km étaient réalisés à la fin 2023.

Pour financer ces investissements colossaux et indispensables pour répondre aux enjeux sanitaires et écologiques que représentent les rejets d'eaux polluées dans la Marne, Grand Paris Grand Est bénéficie d'un soutien financier exceptionnel de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'Etat et de la Ville de Paris. Nous bénéficions aussi du soutien opérationnel du Département de la Seine-Saint-Denis et du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

### Les chiffres clés de Marne propre en 2023

**7,8 km**  
DE RÉSEAU D'EAUX  
USÉES CRÉÉS



**SOIT** 13,6 km en cumulé  
depuis 2022.

**3 046**  
contrôles de conformité

**544** BRANCHEMENTS  
PRIVÉS

mis en conformité dont 332 pour des non-conformités prioritaires liées au raccordement d'eaux usées dans les eaux pluviales.

**2 653**  
certificats délivrés

**370** AIDES INDIVIDUELLES  
AUX HABITANTS  
pour un montant cumulé de 1 129 342 €

**217** PARCELLES  
ont fait l'objet de travaux sous  
maîtrise d'ouvrage publique

**6 643 981 €**  
d'aides de l'Agence de l'Eau  
perçus par le Territoire

**74** DOSSIERS DE  
DEMANDE D'AIDE  
AESN déposés (50 accords)

**15** DEMANDES  
DE DOTATION  
de soutien à l'investissement  
local (DSIL) accordées.

La Direction de l'assainissement et de l'eau a aussi poursuivi les études du schéma directeur d'assainissement dont les rapports sont en cours de finalisation et de relecture. **La livraison du schéma directeur d'assainissement de Grand Paris Grand Est est prévue à la fin de l'année 2024.**

Le travail pour l'établissement du zonage d'eaux usées, définissant les secteurs de notre territoire dit collectif (desservis par un réseau d'eaux usées) ou non collectif (traitement à la parcelle des eaux usées par une station individuelle) et du zonage d'eaux pluviales, définissant les règles de gestion des eaux pluviales (infiltration ou raccordement au réseau à débit régulé), a été initié avec une livraison prévue en 2024.

Les campagnes d'entretien préventif du réseau d'assainissement se sont poursuivies, avec la réalisation d'un levé des taux d'encrassement.

Enfin, Grand Paris Grand Est a lancé son premier chantier test pour la mise en place d'un filet anti-déchets à la sortie d'un de nos exutoires en Marne à Gournay-sur-Marne. Son objectif est de retenir les plastiques et autres macro-polluants (bouteilles, déchets...). Ce filet a permis d'identifier des déchets inhérents au réseau d'eaux usées (lingette et papier toilette) mettant ainsi en avant des non-conformités sur le réseau, ce que les précédentes campagnes n'avaient pas révélées (absence d'écoulement en temps sec et bon état écologique de la Marne dans ce secteur). En conséquence le service exploitation de la Direction de l'assainissement et de l'eau a procédé à des recherches qui ont permis d'identifier le bâtiment source de la pollution à l'amont du filet implanté à Gournay-sur-Marne.

En plus des opérations lourdes de création de nouveaux réseaux sur l'espace public, la mise en œuvre du Plan Marne propre implique de mettre en conformité des branchements privés. Pour ce faire, Grand Paris Grand Est propose d'intervenir directement chez les propriétaires et de réaliser les travaux. Néanmoins pour identifier ces 8700 propriétés ayant un rejet d'eaux usées dans l'eau pluviale, il est nécessaire de réaliser des campagnes de contrôles dans des quartiers entiers. Depuis 2020, ce sont 5 250 enquêtes qui ont été réalisées dans le cadre de ces campagnes.

Afin de mettre en œuvre le plan Marne propre, Grand Paris Grand Est accompagne techniquement et financièrement les particuliers pour la mise en conformité de leurs parcelles. **Depuis 2020, ce sont près de 3 750 000 € d'aides qui ont été reversés et 991 parcelles mise en conformité, dont 327 présen-**

**taient un rejet d'eaux usées dans les eaux pluviales.**

Pour accompagner le déploiement de ce plan d'actions, un important dispositif de communication et de sensibilisation des habitants est mis en place pour convaincre ces derniers de raccorder leur logement au réseau. Un plan de communication a été déployé, prévoyant plusieurs réunions publiques, la distribution de flyers, et une bande dessinée intitulée « Stop aux mauvais branchements, préservons l'environnement ! ». Débutée en 2022 et renforcée en 2023, cette campagne de communication a su porter ses fruits. En effet, on compte 3 fois plus de contrôles de conformité réalisés chez les particuliers en 2023 par rapport à l'année précédente.

La réussite de ce programme passe aussi par une externalisation importante des prestations avec 21 marchés accord cadres et 101 marchés subséquents qui ont été passés.

### En 2024

L'année 2024 sera marquée par la **poursuite du plan Marne propre avec pour objectif de créer 10 km de réseau d'eaux usées supplémentaires et mettre en conformité près de 1000 propriétés.** Le programme de travaux patrimoine se poursuivra également, avec le déploiement d'un programme d'études et de travaux « inondations », en vue de résorber les inondations sur notre territoire. Un second filet anti-déchet doit être implanté sur le territoire, à Noisy-le-Grand.

La livraison du Schéma Directeur d'Assainissement est attendue pour le second semestre de l'année 2024 ainsi qu'une première présentation des pistes de réflexion pour les zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le guide de l'assainissement pour l'utilisateur en partenariat avec la mission communication doit être publié et imprimé. Son ob-

À la fin de l'année 2023, l'ensemble du programme représente **90 Millions d'euros d'investissement avec 35 Millions d'euros d'aides perçues.**

jectif est de présenter et de vulgariser les missions et les attentes de notre territoire en matière de conformité de l'assainissement privé ainsi que de synthétiser les démarches disponibles pour l'utilisateur.

Enfin une charte d'engagement des entreprises pour les travaux en domaine privé a été mise en œuvre au début de l'année 2024. Elle offre aux usagers une liste de prestataires qui s'engagent à respecter notre niveau d'exigence en matière de travaux de mise en conformité.

**C'est enfin un budget de 74.2 M€ d'investissement qui a été voté en 2024 :**

**14.8 M€**  
pour la réhabilitation  
du Patrimoine

**4 M€**  
pour la lutte contre  
les inondations

**55.4 M€**  
pour la mise en conformité  
et le plan Marne propre

# Aménager et concevoir le Territoire de demain

Grand Paris Grand Est est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'autorité compétente pour poursuivre la réalisation des opérations d'aménagement préalablement engagées. Les droits et obligations des villes ont ainsi été transférés à l'EPT.



## Depuis 2020

Grand Paris Grand Est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est l'autorité compétente pour la réalisation des opérations d'aménagement. Les modalités de transfert des opérations d'aménagement des communes vers le territoire ont été définies et réalisées en 2018 et 2019.

**L'exercice de la compétence aménagement consiste à réaliser ou faire réaliser des études d'urbanisme accompagnant la réflexion des communes sur leur développement ou préfigurant de futures opérations.** Par ailleurs, il s'agit de poursuivre les opérations transférées et réaliser ou faire réaliser de nouvelles opérations d'aménagements relevant de l'article L300-1 du code de l'urbanisme. La compétence aménagement (études et opérations) dans sa composante investissement, est co-finan-

cée par les communes concernées via des protocoles EPT/Ville.

De 2020 à 2023, des études urbaines ont toutefois été financées sur fonds propres de l'EPT, avec un cofinancement de l'EPFIF au titre de la convention stratégique signée et la mobilisation de financements régionaux (Plan vert, ...) : Plan guide de Gagny, Plan guide de Montfermeil (centre-ville élargi), études A103, étude allée de Montfermeil, étude RN34 (transférée à la Direction de la mobilité), étude Rosny Métropolitain 2, étude Ville Evrard, étude ex ZAC Montauban (Coubron).

D'autres études ont été financées via un remboursement direct par les villes concernées, avec ou non un cofinancement de

la part de l'EPFIF : études préalables à la ZAC Guérin à Villemomble, diagnostic de pollution sur l'opération Cœur de Ville à Montfermeil, étude de programmation et de conception urbaine pour les quartiers des Coudreaux et Franceville à Montfermeil, études de suivi écologique et de suivi géotechnique relatives à la 1<sup>re</sup> phase du parc Nature du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois, études d'aménagement de la 2<sup>e</sup> phase du parc Nature du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois...

Ces études ont toutes été conduites en imposant un diagnostic environnemental et écologique préalable à tout scénario de densification et requalification des espaces publics.

## En 2023

### Études d'urbanisme en cours :

- Secteur Grand Pré (Mandat PAREDEV - Rosny-sous-Bois),
- Mont d'Est (PPA) Noisy le Grand,
- Études Montfermeil (terrain Vaux, Franceville, les Coudreaux)
- Opération Cœur de Ville (Mandat Sequano – Montfermeil)
- Maille Horizon sud (Mandat SPLAIN - Noisy-le-Grand),
- Études préalables à la ZAC Guérin à Villemomble

### Opérations d'aménagement en régie en cours :

- Le parc Nature du Plateau d'Avron – Phase 2 (Rosny-sous-Bois)
- Le Parc Nature des Carrières de l'Ouest (Gagny)
- L'opération de restructuration urbaine du 21 rue des Deux communes à Rosny-sous-Bois

### Opérations d'aménagement concédées en cours :

- Esplanade de la commune de Paris, ZAC des Bas Heurts, ZAC du Clos d'Ambert, ZAC Maille Horizon Nord et ZAC Ecoquartier de l'Île de la Marne (SOCAREN - Noisy-le-Grand),
- Maison Blanche (Neuilly-sur-Marne),
- ZAC Mare-Huguet (Providence de la Mare Huguet) et ZAC Coteaux Beauclair (SPL Paredev) (Rosny-sous-Bois),
- PRU Les Pavillons-sous-Bois,
- PRU centre-Ville et ZAC Cœur de Ville (Terrain Vaux) Montfermeil.

## Projet partenarial d'aménagement (PPA) du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand

Le Projet partenarial d'aménagement (PPA) Mont d'Est est un projet fédérateur entre de nombreux partenaires du développement urbain. Il permet d'initier de nouvelles modalités de travail entre acteurs, et de soutenir l'ambition des collectivités publiques en matière d'innovation de nouveaux modes de travail et de partenariats avec les acteurs économiques. Rassemblant Grand Paris Grand Est, Noisy-le-Grand, l'Etat, la région, la Métropole du Grand Paris ou encore la Banque des territoires, ce PPA vise à associer les compétences et les financements des parties concernées par le programme.

- Conforter la place du Mont d'Est en tant que pôle d'affaires en Ile-de-France
- Mettre la qualité environnementale et la transition écologique au cœur du projet et de préparer ce quartier sur dalle au phénomène de réchauffement climatique.

Dans le cadre de ce projet Grand Paris Grand Est est maître d'ouvrage de deux études, « l'étude tertiaire » et l'étude des sites déclencheurs, qui est le seul projet aux débouchés opéra-

tionnels du PPA de préfiguration. Le démarrage de l'étude des sites déclencheurs a été notifié en décembre 2023. Elle a pour vocation d'enrayer la dynamique de vacance des locaux tertiaires en proposant l'implantation de projets innovants avec un modèle d'urbanisme transitoire à l'intérieur des immeubles vacants pour renforcer l'attractivité du quartier à court et moyen termes.

Signé officiellement le mercredi 10 mai 2023, la phase de préfiguration devrait aboutir à l'horizon 2026.

Concrètement, son objectif est de rénover les immeubles et de les orienter vers des locaux d'activités adaptés aux entreprises innovantes, de la start-up à l'ETI. Le PPA apportera une vision globale et partagée du quartier du Mont d'Est et pourra ainsi permettre de :

- Engager la mutation et la restructuration du quartier en retravaillant la trame urbaine



## En 2024

L'année 2024 marquera aussi le démarrage des travaux de la 2<sup>e</sup> phase du parc Nature du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois. La première phase du Parc Nature du Plateau d'Avron a été inauguré le 14 mai 2022. Après l'aménagement de la deuxième phase, le parc Nature du Plateau d'Avron aura une superficie d'environ 15 ha. Ce parc rosneen est intégré à un site naturel plus vaste, de part et d'autre des communes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. Classé Natura 2000 pour ses potentialités d'accueil d'espèces rares et protégées comme la Pie grièche écorcheur et la Bondrée apivore, ce site en friche a connu une détérioration de son état écologique à la suite d'une végétalisation spontanée qui a conduit à la fermeture de certains milieux, notamment des zones humides et des prairies.

Le parc a été conçu pour concilier les besoins humains, de loisirs et d'accès à la nature, et la préservation de l'environnement. Pour ce faire, le parc est structuré par des chemins piétons conçus pour guider les promeneurs vers les aires de détente ensemencées en zone de gazon qui leur sont dédiées. La première phase des travaux a permis l'aménagement, la sécurisation et le confortement des valeurs écologiques du site avec la sanctuarisation du centre du parc et l'ouverture d'une promenade de 1,2 km permettant aux visiteurs de découvrir la diversité paysagère du site sans nuire à la faune et à la flore.

Les réflexions sur l'aménagement de la seconde phase ont démarré en 2023 avec la contractualisation d'un marché de maîtrise d'œuvre dédié à la réalisation des

sondages géotechniques nécessaires à la poursuite des études de projet, à la prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet et à la délivrance d'un permis d'aménager. Sur le plan foncier, seules 2 parcelles restent à acquérir. Pour financer ce projet d'aménagement exemplaire, l'EPT a reçu un financement de l'Etat au titre du fonds vert ainsi qu'un accord de principe de financement par le Plan vert d'Ile de France Nature.

Concernant les études d'aménagement, Grand Paris Grand Est lancera les missions d'études sur le secteur Chanzy à Livry-Gargan et aux Pavillons-sous-Bois et sur la Cité artisanale de Villemomble.



# Au service d'une meilleure gestion des déchets

Grand Paris Grand Est assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La Direction de la prévention et de la gestion des déchets exerce différentes missions dans ce cadre : la fourniture et la maintenance des contenants et des bacs de poubelle, la collecte en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèteries, le traitement des déchets ménagers et assimilés, la collecte et le traitement des déchets des services municipaux et des marchés alimentaires. La Direction met également en œuvre un important travail de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets auprès des habitants du territoire.

## Depuis 2020

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est n'a eu de cesse de chercher à optimiser techniquement et financièrement les services de collecte à l'échelle du territoire. Pour atteindre son objectif, le deuxième marché intercommunal de collecte a été attribué en 2021 pour la période 2022-2028. Il s'inscrit dans un schéma de collecte qui a pour ambition de réduire l'impact environnemental des déchets, maîtriser les coûts de gestion de ce service public et assurer un service de proximité de qualité.

Dès 2020, la Direction de la prévention et de la gestion des déchets a lancé plusieurs initiatives pour sensibiliser les habitants à la réduction de la production des déchets. Ces actions de sensibilisation ont par exemple pris la forme du « Défi Famille zéro déchet ». Les deux premières éditions du « Défi Famille zéro déchet » avaient permis de sensibiliser 35 foyers du territoire à la réduction de la production des déchets, avec pour résultats 20% de déchets en moins lors de la première édition. **Au total, 14 278 foyers et plus de 19 710 scolaires ont été sensibilisés à ces enjeux par Grand Paris Grand Est.**

En particulier, le Territoire s'est doté d'un Plan Local de Prévention des Déchets



Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en décembre 2022. Ce Plan est un programme d'actions qui vise la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits, en assurant un service public de proximité de qualité et en maîtrisant les coûts de ges-

tion du service public. Il se décline en 4 axes et 13 actions, qui portent sur l'information et la sensibilisation aux bons gestes, le développement de solutions opérationnelles, l'accompagnement et l'incitation financière et l'exemplarité.

## En 2023

L'année 2023 a permis à plusieurs projets majeurs d'aboutir. A titre d'exemple, la recyclerie 3R, portée par les associations Le P'tit Trocoeur Nocéen, Emmaüs et Fasol et soutenue par Grand Paris Grand Est, a ouvert ses portes sur le site de la déchèterie de Neuilly-sur-Marne en mars. En phase de rodage de mars à novembre, elle a lancé ensuite la totalité de son activité : collecte des objets qui peuvent être réparés et revendus, atelier de réparation des appareils d'électroménagers notamment et ouverture de la boutique à prix solidaire. **Cet équipement est un maillon essentiel dans la politique publique de prévention et de réduction du volume de déchets qui positionne le réemploi et la récupération dans les priorités du PLPDMA de Grand Paris Grand Est.**

En septembre 2023, chaque foyer pavillonnaire de Clichy-sous-Bois (2 300 adresses) a été équipé d'un bac individuel pour le tri de ses emballages en verre. Cette action a été couplée à une sensibilisation individuelle en porte à porte. **L'objectif de ce dispositif est d'aller récupérer les 17 kg/habitant de verre qui sont encore jetés dans les ordures ménagères.**

Pour améliorer le geste de tri sur le territoire et son suivi, une caméra embarquée a été installée sur un camion de collecte des emballages. Elle identifie les erreurs de tri lors du vidage dans la benne de collecte et permet ainsi d'assurer un suivi statistique et de déployer des outils de sensibilisation ciblés.

Enfin, un forum Zéro déchet a été organisé en septembre 2023 en co-pilotage avec la commune de Neuilly-Plaisance. La salle des fêtes de la commune a été aménagée comme un logement « grandeur nature » et au fil de leur déambulation dans chaque pièce, les habitants ont pu rencontrer une

vingtaine de partenaires qui ont développé des activités ludiques qui invitent à se questionner sur la réduction des déchets et qui assurent la transmission de savoirs pédagogiques sur des gestes de réduction des déchets du quotidien.

Cette « maison du réemploi » a vocation à être déclinée chaque année dans une ou 2 communes du territoire, soit lors d'une manifestation dédiée comme à Neuilly-Plaisance, soit en version réduite lors de manifestations municipales par exemple, les enjeux étant de transmettre des savoir-faire pédagogiques du quotidien au plus grand nombre sous un aspect ludique pour les inscrire dans le long terme.



## Lancement du Plan de modernisation des déchèteries

Sur le territoire, les déchèteries assurent un service public primordial permettant aux habitants d'évacuer leurs déchets non collectés en porte-à-porte, de réduire les dépôts sauvages et de favoriser le recyclage ou la valorisation des déchets. Depuis le transfert des déchèteries au Territoire, Grand Paris Grand Est n'a eu de cesse d'agir pour faciliter l'accès des habitants à ce service public. Le Plan de modernisation des déchèteries marque une nouvelle étape dans ce programme d'amélioration du réseau

des déchèteries du territoire. Il prévoit les études et les travaux pour mettre aux normes 4 déchèteries et y améliorer à la fois les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents de Grand Paris Grand Est.

Dans le cadre de ce plan, des travaux ont été engagés en novembre 2023 sur les déchèteries de Gagny et des Pavillons-sous-Bois. Les déchèteries de Livry-Gargan et de Noisy-le-Grand feront ensuite l'objet d'aménagements courant 2024.

## Les perspectives pour 2024



et déjà distribué près de 2500 composteurs, dont plus de 1000 en 2023.

L'année 2024 doit aussi permettre de poursuivre l'harmonisation des règles en matière de collecte des déchets. En effet, Grand Paris Grand Est prévoit d'approuver plusieurs documents-cadres et en particulier son règlement intercommunal de collecte. Ce règlement vise à présenter le périmètre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, les modalités de collecte des différents flux de déchets et les droits et devoirs de chacune des parties prenantes dans le cadre du service public proposé. De plus, un règlement intercommunal des déchèteries actualisé devrait aussi voir le jour en 2024.

À l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2024, **le tri des biodéchets est rendu obligatoire**. Grand Paris Grand Est est d'ores et déjà engagé dans une telle démarche puisqu'en 2023, ce sont au total 90 établissements (cantines scolaires, restauration collective, marchés forains) qui voient leurs 400 tonnes de déchets alimentaires collectées en porte à porte. Cette démarche lancée en partenariat avec le SYCTOM en 2020 ne concernait à l'origine que 34 établissements.

Les prochains mois doivent permettre à Grand Paris Grand Est de poursuivre les travaux menés en vue de définir son schéma territorial de gestion séparative des biodéchets. L'enjeu est de définir les solutions opérationnelles de gestion des biodéchets prenant en compte les besoins et caractéristiques territoriales de chaque commune. Il s'agira en particulier de définir une nouvelle stratégie de compostage, que ce soit pour l'habitat pavillonnaire ou les pieds d'immeuble. **Grand Paris Grand Est a d'ores**

## Les chiffres clés en 2023

**301**  
CIRCUITS  
DE COLLECTE

**5 414**  
RENDEZ-VOUS  
pour les encombrants

**5 300**  
ÉLÈVES  
SENSIBILISÉS

à la prévention et à la gestion  
globale des déchets

**1 061**  
COMPOSTEURS  
DISTRIBUÉS

**441 kg**  
DE DÉCHETS PRODUITS  
PAR HABITANT

soit 17 kg / hab de moins par  
rapport à 2020.

**800 TONNES**  
D'EMBALLAGES

1 geste du tri en porte  
à porte à relancer  
en quantité

**27%** D'ERREURS  
DE TRI

1 geste du tri à relancer en qualité

**+**  
**1 000 TONNES**  
le tri des déchèteries progresse

# Pour un renouvellement urbain ambitieux

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est n'a eu de cesse d'œuvrer pour que les quartiers en renouvellement urbain participent au développement territorial. Pour conduire son programme ambitieux en matière de renouvellement urbain, l'EPT, porteur de projet et à ce titre garant de la stratégie urbaine d'ensemble et de la coordination des opérateurs intervenant dans la transformation des quartiers, est également maître d'ouvrage de certaines opérations. Il investit ainsi dans les travaux d'aménagement des espaces publics à hauteur de 25 millions d'euros sur la durée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

## Depuis 2020

Le renouvellement urbain a pour objectif d'améliorer l'habitat, de promouvoir la mixité sociale, de désenclaver les quartiers et de stimuler le développement économique. Cette politique, menée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a pour finalité une meilleure intégration de ces quartiers au reste de la ville et du territoire. **Grand Paris Grand Est pilote la mise en œuvre des projets inscrits au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) dans les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois.**

A Clichy-sous-Bois, 112 logements sociaux neufs ont déjà été livrés pour le Bas Clichy et 219 logements ont été réhabilités dans le quartier des Bois du Temple. Dans le bas Clichy, la transformation du quartier et l'amélioration du cadre de vie se concrétisent avec l'inauguration d'un nouveau

conservatoire des arts. D'une surface de 2 400 mètres carrés, répartis sur quatre niveaux, le nouveau bâtiment accueille déjà 500 élèves musiciens et danseurs.

A Villemomble, la phase du relogement touche à sa fin et devrait laisser place aux phases de démolition des deux premiers bâtiments et de réhabilitation de 40 logements.

Enfin, à Neuilly-sur-Marne, les études pré-opérationnelles ont été finalisées pour permettre de débiter les travaux d'aménagement du parc de la Plaine Ile-de-France et la démolition de la dalle Fontainebleau.

## En 2023

En 2023, le service renouvellement urbain a piloté l'élaboration de protocoles financiers bilatéraux entre l'EPT, Clichy-sous-

Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble, les trois communes dont les projets sont inscrits au NPNRU. Ces protocoles identifient les investissements réalisés par l'EPT pour le compte des communes en matière d'étude et d'aménagement, estiment leur reste à charge une fois les subventions déduites et fixent les modalités de remboursement sur toute la période des projets. Ainsi le principe de neutralité financière pour l'EPT est traduit contractuellement et les communes peuvent mieux anticiper les sommes à investir pour mettre en œuvre leur projet.

La signature de convention pluriannuelle NPNRU du quartier des Marnaudes- la Fosse aux Bergers – la Sablière a clôturé la phase de contractualisation avec l'ANRU.

**La concertation sur le devenir de la Plaine Île-de-France, parc municipal du quartier Val Coteau à Neuilly-sur-**



*Du fait de ses spécificités, il a été acté que le relogement NPNRU du territoire repose sur une logique 100 % interbailleurs*

**Marne a permis au service renouvellement urbain de faire participer les usagers à l'amélioration du projet d'aménagement initialement prévu.** En outre, des conflits liés à la fermeture du parc ou la modification de sa topographie ont pu être prévenus.

Le bâtiment 3 du quartier des Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, patrimoine du bailleur Batigère Habitat, a été libéré en 2023 avec un dernier ménage relogé au mois d'octobre un an et demi après le début de la campagne de relogement. En conséquence, les travaux de démolition du bâtiment vont débiter en 2024.

Les quartiers des Bois du Temple et du Bas Clichy de Clichy-sous-Bois ont été retenus par l'ANRU dans la démarche « Quartiers résilients » offrant un accompagnement renforcé pour améliorer l'aspect résilience

aux changements climatiques de toutes les opérations prévues dans le cadre des projets.

Le passage à la gestion en flux a imposé en 2023 de revoir les manières de travailler le relogement NPNRU du territoire. Désormais, les bailleurs sont en première ligne pour mettre à disposition des logements pour le relogement. **Du fait de ses spécificités, il a été acté que le relogement NPNRU du territoire repose sur une logique 100% interbailleurs : les 13 bailleurs signataires de la Charte Territoriale de relogement se sont vu répartir et attribuer des objectifs de relogement.** Afin de fluidifier le partage des mises à disposition entre MOUS du territoire, de travailler sur une meilleure adéquation offre/demande tout en permettant à l'EPT de suivre la participation de chaque bailleur et d'être garant du traitement éga-

litaire de chaque projet, une plateforme unique de mise à disposition des relogements NPNRU est en déploiement. En partenariat avec le service Habitat et en continuité des travaux de la Conférence intercommunale du logement (CIL), un travail sur la Charte territoriale de relogement est en cours afin que celle-ci soit complétée pour prendre en compte l'ensemble de ces nouvelles dispositions et permettre leur actualisation annuelle.



## Maison du renouvellement urbain

La Maison du Renouvellement Urbain Val Coteau / Fauvettes (anciennement « Maison du Projet du Renouvellement Urbain ») a ouvert ses portes en septembre 2021, avec un objectif de favoriser l'appropriation du projet urbain et d'accompagner le changement d'image du quartier, dans le contexte du projet NPNRU.

Ses missions sont les suivantes :

1. Informer sur le NPNRU tout au long du projet
2. Accompagner la participation des habitants au projet urbain
3. Accompagner la transformation du cadre de vie et la transition écologique
4. Favoriser les échanges entre les acteurs du quartier, notamment en constituant un lieu de réunion et de ressources pour le conseil citoyen, les associations et les partenaires locaux.

L'année 2023 a été une année charnière dans le renforcement de la visibilité de l'équipement, par le biais, notamment d'un nouveau nom, d'une nouvelle signalétique et d'une programmation renforcée, grâce à la mobilisation de Grand Paris Grand Est et de l'ensemble de ses partenaires.

### Les chiffres clés depuis 2021

**251** CRÉNEAUX D'OUVERTURE AU PUBLIC

DONT

**203** PERMANENCES D'INFORMATION PAR GPGE

**1 244** VISITES

**4** EXPOSITIONS (dont 1 permanente et 3 temporaires)

**38** ACTIONS HORS LES MURS

(actions d'information / mobilisation / concertation / co-construction de proximité sur le projet NPNRU, réalisées dans les autres équipements de proximité du quartier, sur le marché ou lors d'événements)

**57** ACTIONS COLLECTIVES

(réunions ou ateliers d'information / concertation sur le NPNRU ; ateliers pédagogiques thématiques en lien avec le projet urbain et le développement durable ; actions événementielles) – actions pilotées par GPGE ou par les partenaires locaux (Ville, conseil citoyen, atelier des projets Louise Michel, Batigère Habitat...)

## La Maison de l'habitat (MHAB)

La Maison de l'habitat (MHAB) a été créée en 2011, pour accompagner le Projet de renouvellement urbain (PRU) du Plateau de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Elle est un équipement innovant, œuvrant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle accompagne leur entrée dans le parc social et l'appropriation de leurs nouveaux logements et de leur nouveau quartier. En 2015, elle étend ses missions au quartier des Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, intégré dans le Nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU). Elle est composée d'une équipe de six personnes, et intervient sur un patrimoine de 3 670 logements.

Avec la création de l'EPT en 2016, la MHAB est placée successivement sous la responsabilité de la Direction de la cohésion sociale, puis à partir de 2021 sous celle de la Direction de l'habitat, du renouvellement urbain et de la politique de la ville. Un nouveau projet d'équipement est défini à cette occasion, réaffirmant son lien avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) : lieu d'accueil et d'orientation des habitants, la MHAB assure des veilles sociales et techniques régulières sur ses secteurs d'interventions. Elle propose également des actions collectives aux habitants, avec trois objectifs :

- Favoriser l'appropriation des logements par les locataires ;
- Améliorer la participation des habitants à la vie de leur quartier ;
- Permettre l'adaptation au changement climatique.

La MHAB est originale par son financement. Les bailleurs sociaux Immobilière 3F, Seine-Saint-Denis Habitat, Batigère Habitat et Toit et Joie contribuent au budget de l'équipement. Seqens a rejoint le tour de table des financeurs en 2023, convaincu par l'utilité d'un équipement de proximité pour ses locataires. Depuis 2020, les participations financières des bailleurs sont stables et représentent environ 50% du budget annuel de l'équipement. Celles-ci sont déterminées dans des conventions triennales et assurent la continuité de son financement.



### En 2024

En 2024, le service renouvellement urbain finalisera les dernières études pré-opérationnelles et préparera les premiers chantiers d'ampleur des trois projets pilotés. En tant que porteur de projet, il accompagnera les bailleurs démolisseurs et les habitants du quartier dans la mise en œuvre des premières démolitions. En tant que maître d'ouvrage, le service renouvellement urbain engagera les prestataires qui réaliseront les opérations d'aménagement en 2025.

De surcroît, il s'affirmera dans son rôle de coordinateur des logements des ménages

concernés par des démolitions en veillant à la mobilisation constante des bailleurs sociaux et au respect des équilibres de peuplement dans les communes du Territoire.

Enfin, l'ambition de délivrer une information continue au plus proche des habitants sera concrétisée avec des permanences hebdomadaires désormais organisées dans les quartiers des Bois du Temple et des Marnaudes- Fosse aux Bergers – La Sablière, en plus de celles qui se poursuivront à la Maison du renouvellement urbain du quartier Val Coteau.

# Penser la ville de demain

L'anticipation environnementale,  
fil rouge de la planification urbaine de Grand Paris Grand Est

p.52

Vers un territoire durable

p.55

Construire et penser les mobilités  
durables de demain

p.58

Vers un contrat de ville territorial

p.62



# L'anticipation environnementale, fil rouge de la planification urbaine de Grand Paris Grand Est

Depuis le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi), Grand Paris Grand Est met tout en œuvre pour se doter d'un PLUi respectueux de ses engagements pour le bien-être et le confort des habitants.



## Depuis 2020

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est a élaboré l'ensemble des documents constituant le projet de PLUi en vue de son arrêt :

- Le rapport de présentation, constitué d'un état initial de l'environnement, d'un diagnostic territorial, des justifications et de l'évaluation environnementale,
- Le PADD (projet d'aménagement et de développement durables),
- Les orientations d'aménagement et de programmation,
- Le règlement,
- Les annexes du PLUi.

Une très grande proportion de ces documents a été produite par une équipe projet dédiée au sein de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme, avec la participation importante d'autres Directions de l'EPT (service SIG,

DHARU, DAE, etc.). Des bureaux d'études ont également produit certains documents techniques (évaluation environnementale) ou ont accompagné l'équipe projet dans l'élaboration des documents ou la mise en œuvre de la concertation.

De plus, Grand Paris Grand Est a accompagné les communes dans leurs demandes d'évolution de leurs PLU communaux. Enfin, Grand Paris Grand Est a élaboré un règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Un règlement local de publicité intercommunal a vocation à adapter aux caractéristiques du territoire les dispositions du code de l'environnement applicables à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes. Il définit des zones où s'applique une réglementation plus restrictive que la réglementation nationale, dans un objectif de protection du cadre de vie.

Non prévu lors de la constitution du service de l'urbanisme en 2018, la procédure a été engagée par le territoire, au titre de sa compétence PLU, lorsque les communes dotées de RLP antérieurs à la loi Grenelle de 2010 ont constaté que leurs RLP seraient caducs au 13 juillet 2020. Procédure conduite à effectif constant, dans le cadre d'une externalisation complète de la mission d'élaboration à un bureau d'étude extérieur.

## En 2023

L'année 2023 a été marquée par l'avancée de l'élaboration du PLUi d'anticipation environnementale de l'EPT, disposant d'un volet environnemental ambitieux. Il consacre ainsi 5 années d'élaboration, en collaboration étroite avec les services communaux et dans le cadre d'une concertation forte avec les habitants et usagers du territoire (42 réunions publiques organisées depuis l'année 2021, jusqu'au printemps 2023).

L'élaboration du PLUi s'est traduite par l'arrêt du projet de PLUi une première fois le 11 juillet 2023, et une seconde fois le 12 décembre 2023 afin de prendre en compte les demandes communales.

Enfin, le règlement local de publicité intercommunal a été approuvé le 11 juillet 2023, après 4 ans de procédure, et s'applique à compter de cette date aux 14 communes du territoire. De plus, deux procédures d'évolution de PLU communaux ont été approuvées en 2023 par le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est.



## Un PLUi d'anticipation environnementale

Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux, le plan local est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Grand Paris Grand Est souhaite faire de son PLUi, en cours d'élaboration, un levier fort et ambitieux de la transition écologique du territoire. Les principes de l'urbanisme d'anticipation environnementale constituent le fil rouge de la planification urbaine de Grand Paris Grand Est. Il s'agit de prendre en compte les effets du dérèglement climatique, tels que les vagues de chaleurs ou les fortes précipitations, dans la conception des nouvelles constructions. Une attention particulière est alors portée à la préservation d'une part importante de pleine terre sur chaque parcelle, à la végétalisation notamment à travers la préservation des arbres existants, à la circulation de l'air, au choix des matériaux, et aux performances énergétiques et environnementales des bâtiments.

Ce principe d'anticipation environnementale est incarné par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), composante du PLUi, qui repose sur les 4 axes suivant :

- Un socle écologique préalable au projet territorial : espaces naturels, trames verte et bleue, trajectoire zéro artificialisation nette, préservation du cycle de l'eau, etc.
- Vers un territoire de projets, actif et innovant : affirmer la place de GPGE dans la Métropole du Grand Paris, notamment dans des secteurs comme l'économie circulaire, la transition énergétique, l'agriculture, etc.
- Vers un territoire de la proximité et de la qualité du cadre de vie : rapprocher les lieux de vie et de travail, favoriser la mobilité et les déplacements actifs, habitats qualitatifs accueillants pour tous les publics, etc.

- Vers un territoire favorable à la santé environnementale : réduire l'exposition aux risques naturels, anticiper et diminuer les impacts du développement, fonctionnement urbain et changement climatique sur la santé humaine, etc.

Les enjeux de biodiversité ont notamment été pris en compte, par la protection des espaces de nature, et par le renforcement des exigences de végétalisation et de plantation. La protection de la trame noire fait également l'objet d'une traduction dans l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) « socle écologique et santé environnementale ». Au sein du PLUi, les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité en termes d'aménagement. A travers deux prescriptions, cette OAP vise l'interdiction de l'éclairage artificiel dans les noyaux de biodiversité, la maîtrise de l'éclairage artificiel avec la préservation de plages horaires sans lumière et le respect de la faune nocturne avec un éclairage adapté, dirigé vers le bas et de teinte jaune. La préservation des éléments de nature en ville (espaces verts paysagers écologiques, alignements d'arbres, cœurs d'îlot...) permet aussi de fonctionnaliser les corridors écologiques et ainsi de relier les grands noyaux de biodiversité et autres espaces de nature pour assurer le déplacement des espèces.

Afin de préserver les espaces participant à la production nourricière, le règlement prévoit la protection et le maintien des espaces de jardins familiaux via un zonage dédié. Le règlement des zones urbaines vise par ailleurs à permettre les projets d'agriculture urbaine et à renforcer cette pratique sur l'ensemble du territoire.

## En 2024

L'année 2024 sera marquée par la finalisation de la procédure d'élaboration du PLUi, en vue de son approbation en fin d'année. Plusieurs étapes majeures se dérouleront au cours de l'année, et notamment :

- La conduite de l'enquête publique du PLUi au mois de juin 2024,
- Les modifications au dossier afin de prendre en compte les avis des personnes consultées et des remarques issues de l'enquête publique,
- Créer un outil de consultation numérique du PLUi.

De plus, Grand Paris Grand Est devra aussi poursuivre le suivi des procédures d'évolution des PLU communaux en cours, avant l'approbation du futur PLUi et mettre en œuvre le suivi et l'animation du RLPi, approuvé en juillet 2023

# Vers un Territoire durable



Doté d'un Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) depuis avril 2022, Grand Paris Grand Est entend agir pour réduire l'émission de gaz à effet de serre sur son territoire et l'impact du changement climatique. Cette ambition se concrétise par la création d'un poste de chef de projet en charge d'accompagner l'ensemble des Directions de l'EPT dont les actions contribuent à atténuer et limiter le changement climatique.

## Depuis 2020

Le 5 avril 2022, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est adoptait à l'unanimité, pour une durée de six ans, le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET). Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire. Concrètement, ce document de planification définit :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels de GPGE en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- Un programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique.

Fruit d'un travail collectif de l'ensemble des acteurs du territoire depuis 2019, le PCAET témoigne de l'engagement du territoire à offrir à ses habitants un environnement fa-

vorable à la santé et la biodiversité.

### Calendrier du PCAET :

- 25 février 2019 : lancement de l'élaboration du PCAET
- Février 2019 : validation du diagnostic par les 14 Maires
- Début 2020 - Janvier 2021 : élaboration de la stratégie et d'un programme d'action ambitieux
- 29 juin 2021 : vote du projet de PCAET à l'unanimité en Conseil de territoire
- Juillet 2021 - Janvier 2022 : consultation du public et avis d'autorités publiques
- 5 avril 2022 : adoption définitive du PCAET pour une durée de 6 ans
- Avril 2025 : évaluation du PCAET à mi-parcours

A la fois projet territorial de développement durable et outil de planification écologique opérationnel, le PCAET poursuit deux principaux objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation à ses effets. Pour ce faire, **GPGE a identifié 6 leviers déclinés**

en 28 fiches actions concrètes que les services s'emploient à mettre en œuvre au quotidien.

Les 6 leviers majeurs pour faire advenir la transition écologique du territoire :

- Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique
- Offrir des logements sains à haute performance environnementale
- Promouvoir des mobilités propres et actives
- Promouvoir une consommation saine, locale et durable
- Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique
- Agir en collectivités éco-exemplaires.



### En 2023

La restructuration de l'administration de Grand Paris Grand Est en 2023 a notamment conduit à la transformation du poste de chargé.e de mission PCAEt en chef. fe de projet transition écologique dont le rattachement à la DGA «Fabrique de la ville» permet d'affirmer la transversalité de la transition écologique au sein de l'EPT et de faciliter la collaboration avec l'ensemble des Directions dont les politiques publiques contribuent à atténuer le changement climatique et adapter le territoire à ses effets.

Ce poste a non seulement vocation à suivre et évaluer le PCAEt, mais aussi à conduire des projets en propre relatifs à l'économie circulaire, l'énergie et l'alimentation durable.

Si 2022 fut pour Grand Paris Grand Est l'année de la planification écologique avec l'adoption de son Plan Climat Air Energie & Santé territorial, l'année 2023 a quant à elle été placée sous le signe de la concrétisation. **Les six priorités relatives à l'anticipation climatique et environnementale, la performance du secteur résidentiel, la promotion des mobilités décarbonées et d'une consommation responsable, l'implication des acteurs économiques, et l'exemplarité des collectivités, ont ainsi guidé l'action de la collectivité en 2023.**

## Bien Manger Près de Chez Moi

Visant à sensibiliser les habitants à consommer une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement, le programme «Bien Manger Près de Chez Moi» propose des stands et ateliers de cuisine aux habitants. Animés par deux associations spécialisées dans le domaine de la nutrition, Miam et Ecobul, ces ateliers s'organisent dans le cadre d'évènements municipaux ou en milieu périscolaire autour de pratiques culinaires et d'échanges de savoirs sur les thématiques du bien manger, du gaspillage et du rapport à l'agriculture. Afin de mieux appréhender l'ensemble du système alimentaire, l'association Ecobul développe son volet agriculture urbaine, en proposant des ateliers périscolaires « de la graine à l'assiette » lors desquels les enfants peuvent goûter, planter et ramener leur plan de légume à la maison.

En 2023,

**21** JOURNÉES D'ANIMATIONS grand public  **ET**  **7** ATELIERS en milieu périscolaire ont été organisés,

permettant de sensibiliser :



**1700** HABITANTS



résidant dans :

**10** VILLES DU TERRITOIRE

### En 2024

Le contexte de crise énergétique durable lié à la guerre en Ukraine entraînant la flambée des prix de l'énergie a démontré l'importance de pouvoir produire localement une part du mix énergétique territorial pour éviter de subir les fluctuations du marché de l'énergie soumis aux évènements exogènes, et ainsi mieux maîtriser les coûts de l'énergie.

Dans ce contexte, Grand Paris Grand Est lancera une étude qui permettra d'objectiver le potentiel de développement et de création de réseaux de chaleur à l'échelle du territoire. Cette étude reposera sur les réseaux existants, les besoins en chaleur et les sources d'énergie renouvelable mobilisables. Elle permettra de cibler des secteurs de projets qui pourront faire l'objet d'une étude de faisabilité approfondie.

Pour prendre sa part dans la préservation des ressources, Grand Paris Grand Est souhaite faire de l'économie circulaire une

priorité. Premier poste de consommation de ressources et de production de déchets en France, le secteur du bâtiment apparaît comme un secteur à très forts enjeux pour la transition écologique. Fort de ce constat, Grand Paris Grand Est aspire à développer les filières de recyclage et de réemploi de matériaux de construction sur son territoire.

Pour atteindre les objectifs de son PCAEt, Grand Paris Grand Est prévoit non seulement de réaliser un état des lieux des gisements de matériaux et des acteurs économiques du réemploi sur le territoire, mais aussi d'expérimenter un accompagnement « économie circulaire » sur trois chantiers pilotes. Les résultats de l'étude pré-opérationnelle ainsi que les enseignements tirés de cette expérimentation permettront d'aboutir à une feuille de route proposant une stratégie de développement des filières de valorisation des déchets issus du BTP et de systématisation des chantiers exemplaires

sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du PCAEt, Grand Paris Grand Est propose de co-financer les projets de végétalisation des espaces publics menés par les communes. Une enveloppe de 300 000 € sera mise à disposition des communes dans le but d'inciter celles-ci à intégrer une part de végétalisation ambitieuse à leurs opérations d'aménagement, voire à en développer de nouveaux.

Dans chacun de ces projets, l'EPT entend implanter de nouveaux végétaux (arbres, arbustes, haies...) afin d'augmenter la capacité de séquestration carbone du territoire, de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de gérer les eaux pluviales à la parcelle. En outre, cette incitation à la végétalisation a vocation à accélérer l'adaptation du territoire au changement climatique.



# Construire et penser les mobilités durables de demain

Grand Paris Grand Est fait du développement des transports et des mobilités une priorité. En ce sens, le territoire opère un suivi des projets de transport et de la mobilité au quotidien et promeut une mobilité durable sous le prisme de l'efficacité énergétique. Enfin, l'EPT tend à être l'ensemblier des besoins et attentes du territoire pour tous les modes et motifs de déplacement.



## Depuis 2020

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est a lancé et réalisé plusieurs études sur les transports et les mobilités. En 2021, l'EPT a par exemple lancé une étude de réalisation d'aménagements de jonctions de pistes cyclables. **Cette étude avait pour objectif de préfigurer la stratégie cyclable du territoire, avec notamment la réalisation future du Plan Local de Mobilité.**

L'étude s'est décomposée en deux phases et a associé l'ensemble des partenaires de la mobilité cyclable (14 villes, CD93, associations vélos, Métropole du Grand Paris, Ile-de-France Mobilités, Région Ile-de-France, opérateurs de transport bus...). La première phase avait pour objectif de réaliser un diagnostic et un recensement des aménagements cyclables existants sur le territoire. La seconde phase consistait à faire des propositions de réalisation de jonctions de pistes cyclables. Cette phase consistait à identifier une dizaine de jonctions de pistes cyclables qu'il serait opportun d'étudier et réaliser, afin de compléter le réseau d'aménagement existant sur le territoire de Grand Paris Grand Est et ainsi faire des propositions d'ajustement pour assurer la jonction entre les pistes existantes au delà des frontières communales.



Grand Paris Grand Est a aussi relancé en 2022 les études pour l'aménagement du pôle de Clichy-Montfermeil. Cette étude avait pour objectif de définir et consolider les propositions d'aménagements notamment pour les éléments structurants suivants du pôle gare : dimensionnement et localisation de la gare routière, dimensionnement / localisation du parking-relais, prise en compte du besoin en stationnement vélo et aménagement des espaces de correspondance.

La finalité de cette étude consiste à produire le « schéma de référence du pôle » qui synthétise le projet en fin d'études et en détermine les maîtrises d'ouvrage ainsi que les clés de répartition financières.

La Direction de la mobilité de l'EPT a aussi assuré la promotion et le suivi des grands projets de transports sur le territoire de Grand Paris Grand Est. Dans ce contexte, l'EPT a élaboré une contribution au Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027 pour le volet mobilité multimodale. **L'objectif est d'identifier les projets et les priorités d'investissements nécessaires pour le territoire dans la perspective d'une amélioration significative des conditions de**

## déplacements des habitants.

Le 17 mai 2022, le Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est a approuvé cette contribution. Dans ce document, l'EPT demande à l'Etat, à la Région Ile-de-France et à Ile-de-France Mobilités :

- De confirmer dans les meilleurs délais la réalisation du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs ;
- De lancer de nouvelles études pour le prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs ;
- De mettre en œuvre le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris ;
- De mobiliser les financements, notamment dans le cadre du volet mobilité multimodale du Contrat de Plan Etat-Région, pour tous les projets de transport du territoire.

Le 20 décembre 2023, M. Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, Mme Valérie PECRESSE,

Présidente de la Région Île-de-France et M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ont signé le protocole relatif au volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région. **Au total plus de 8.4 Md€ seront investis pour renforcer l'offre de transport et verdier les mobilités du territoire d'ici la fin du mandat.**

Enfin, Grand Paris Grand Est a suivi les discussions relatives au Grand Paris Express, au bus Bords de Marne, à la ligne T4, au TZEN3, au devenir du Boulevard Périphérique parisien et au prolongement de la ligne de métro 1 à Val de Fontenay.



## Prolongement de la ligne 11 entre Rosny-sous-Bois et Noisy-Champ

Grand Paris Grand Est et ses 14 communes se mobilisent fortement pour défendre et obtenir la continuité du prolongement de la ligne 11 du métro entre les gares de Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs.

Cette deuxième phase du prolongement constitue une priorité absolue et présente de nombreux avantages pour désenclaver le territoire et stimuler son dynamisme économique :

- Amélioration des conditions de transport des voyageurs ;
- Désengorgement des lignes de RER et bus ;
- Forte contribution à la transition énergétique ;
- Accompagnement du développement urbain et économique du territoire.

Ce prolongement permettra d'irriguer et de desservir le cœur du territoire de Grand Paris Grand Est, d'Est en Ouest, qui n'est actuellement desservi par aucun transport en commun lourd. En effet, le métro permettra de désaturer les axes routiers et de faciliter les déplacements des habitants en proposant un mode de transport alternatif à l'utilisation de la voiture individuelle.

### En 2023

Afin d'identifier les enjeux et priorités relatifs aux transports et déplacements pour chaque ville du territoire, la Direction et le Vice-président en charge des transports et des mobilités ont rencontré individuellement les maires du territoire.

La Direction de la mobilité de Grand Paris Grand Est a suivi l'étude de réalisation du schéma de référence du pôle gare de Noisy-Champs, étude pilotée par l'EPA Marne et relative à l'arrivée de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express. Elle a également suivi

le calendrier de réalisation des lignes du Grand Paris Express en participant aux conférences de lignes (15 Est, 15 Sud et 16) organisées par la Société des Grands Projets.

Enfin, elle a poursuivi l'étude pour la formalisation du schéma de référence du pôle de Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, avec la consolidation des éléments de programmation pour l'aménagement du pôle (stationnement, stationnement vélo, gare routière, correspondances...).

Grand Paris Grand Est souhaite aussi qu'une évolution du tracé, passant par la gare RER E Le Raincy-Villemomble-Montfermeil ainsi que le positionnement d'une station supplémentaire au nord de Noisy-le-Grand, soit étudiée. Cette proposition permettrait ainsi d'interconnecter la ligne 11 avec le RER E et la gare routière au Raincy, et avec le RER A et les lignes 15 Sud / 16 du Grand Paris Express à Noisy-Champs.

Le 11 juin 2023, à l'initiative de la ville de Neuilly-sur-Marne, une importante mobilisation s'est tenue devant le Château de Maison Blanche au sein de la commune. Les villes du territoire de Grand Paris Grand Est, la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris et les collectivités limitrophes (Chelles, CA Paris Vallée de la Marne) étaient notamment présentes.

À cette occasion, Madame Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, s'est engagée à ne pas repousser le prolongement de la ligne 11 et ses études via l'inscription du projet au SDRIF-E et au Contrat de Plan Etat-Région 2023-2027.

De plus, elle a participé aux réunions et instances pilotées par Ile-de-France Mobilités relatives aux procédures de mise en concurrence des réseaux de bus, suivi des études de trafic et de schéma de principe réalisées par Ile-de-France Mobilités pour le projet du Bus Bords de Marne et suivi l'avancée des projets relatifs aux aménagements liés aux vélos sur le territoire : Réseau Vélo Ile-de-France, Plan Vélo Métropolitain, participation au Comité Vélo Départemental, plans vélos communaux.

## Lancement de la mission d'accompagnement du Plan Local de Mobilité (PLM) de Grand Paris Grand Est

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a rendu obligatoire l'élaboration de Plans Locaux de Mobilité (PLM) pour les territoires franciliens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ainsi, les Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris doivent réaliser un Plan Local de Mobilité à l'échelle de chacun de leur territoire. C'est la raison pour laquelle Grand Paris Grand Est s'engage dès à présent dans ce programme de planification des mobilités.

La mise en œuvre du Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est, inscrite dans la compétence Mobilité de l'EPT, se fera de manière pluriannuelle et constituera un document cadre stratégique et opérationnel sur les thématiques relatives aux mobilités et transports.

Pour les collectivités territoriales franciliennes, le PLM constitue pour partie une déclinaison locale du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France (piloté par Ile-de-France Mobilités), avec lequel il devra être compatible.

Le PLM doit permettre d'obtenir une meilleure planification de la mobilité à l'échelle de Grand Paris Grand Est, et prendre en compte l'ensemble des modes et motifs de déplacement.

Afin d'accompagner Grand Paris Grand Est dans le lancement de la démarche, la société EKODEV a été missionnée notamment pour identifier l'ensemble des enjeux à retranscrire dans le cahier des charges pour la réalisation du PLM.

En amont des études de réalisation du PLM, il importe d'identifier et de

hiérarchiser les enjeux en matière de transports et déplacement sur le territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'associer dès les phases amont les partenaires du futur PLM pour :

- Cadrer la démarche,
- Recenser de manière exhaustive en premier lieu les attentes des 14 villes du territoire relatives au PLM de Grand Paris Grand Est, mais également à l'échelle départementale, métropolitaine et régionale,
- Consolider de manière fine et exhaustive les enjeux prioritaires de mobilité et transport sur le territoire, à retranscrire dans le PLM et dans le cahier des charges afférent,
- Identifier les projets en cours à prendre en compte à court / moyen / long terme (PLUi, projets urbains / transport / développement économique, plans vélos, plans de circulation et stationnement...).

Pour cela, EKODEV a réalisé une quarantaine d'entretiens bilatéraux avec chaque partenaire du PLM (rencontre des 14 maires, Ile-de-France Mobilités, Région Ile-de-France, CD93, Société du Grand Paris, DRIEAT, collectivités et départements limitrophes, opérateurs de transports, associations d'usagers...).

Une synthèse de ces entretiens a ainsi permis d'identifier les enjeux de transports et mobilités à intégrer dans le cahier des charges des études du Plan Local de Mobilité. Le travail d'élaboration du PLM se poursuivra en 2024.

### En 2024

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de la mission d'EKODEV et le lancement des études relatives sur le Plan Local de Mobilité. A l'issue des entretiens, le cabinet EKODEV rédigera le cahier des charges techniques pour la réalisation du Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est. Le cabinet assistera ensuite l'EPT dans l'analyse des candidatures réceptionnées pour la réalisation du PLM. Il pourra aussi accompagner Grand Paris Grand Est dans la rédaction des dossiers de demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilité et de la Région Ile-de-France.

L'année 2024 sera surtout marquée par l'inauguration du prolongement de la ligne de métro 11 jusqu'à Rosny-sous-Bois. L'inauguration devrait en principe avoir lieu en juin. **Ce prolongement qui s'étend sur près de 6 km et prévoit la création de 6 nouvelles stations permettra aux habitants du territoire d'accéder à des correspondances avec plusieurs lignes structurantes du réseau francilien.**



# Vers un contrat de ville territorial

Grand Paris Grand Est accompagne les publics en difficultés se trouvant au sein des quartiers politique de la ville. Son action passe par la mobilisation des programmes inscrits dans les contrats de ville. L'année 2023 a permis d'entamer la concertation visant à élaborer le contrat de ville unique.

## Depuis 2020

La politique de la ville est une politique publique transversale, qui a pour objectif de réduire les inégalités de développement entre les quartiers les plus vulnérables et le reste du territoire. Ces quartiers sont définis par l'État comme étant ceux où sont observés de fortes concentrations de pauvreté. Le taux de pauvreté national est de 14 %, et les quartiers les plus vulnérables de Grand Paris Grand Est présentent des taux supérieurs à 20 %, atteignant jusqu'à près de 45 % dans certaines communes. Ces quartiers sont appelés « quartiers en politique de la ville » (QPV).

La politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques publiques de droit commun, ainsi que les crédits spécifiques qui lui sont dédiés par l'État, dans le cadre d'un « contrat de ville ». Celui-ci contient la stratégie de développement des quartiers, définie par les collectivités, l'État et leurs partenaires, sur les plans urbain, économique et social. Elle est rythmée par les appels à projets annuels des crédits mis par l'État à la disposition des quartiers : enveloppes-cibles et abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dans le cadre d'une gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) assurée en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Grand Paris Grand Est assure la coordination des 6 contrats de ville signés pour la période 2015-2023 : le territoire pilote les appels à projets annuels et assure le cofinancement de certains projets d'intérêt

territorial. Il élabore les bilans annuels des contrats de ville, et produit des diagnostics et des évaluations. Il joue enfin un rôle d'ensemblier, au service des communes, de l'État et des partenaires, dans une perspective de développement territorial, en complément du niveau local. Il porte ainsi des coordinations thématiques, dans les domaines de l'insertion sociale et de l'amélioration du cadre de vie.

En 2019, une démarche de rénovation des contrats de ville a été menée par l'EPT. Cette dernière a abouti à la signature, par le préfet de la Seine-Saint-Denis, le Président de l'EPT, et l'ensemble des Maires concernés, d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques (PER) en novembre 2019. Le PER modifie les piliers « développement économique et emploi » des six contrats de ville, et les volets éducatifs des contrats de ville de Rosny-sous-Bois et de Clichy-sous-Bois.

Trois orientations et quinze objectifs opérationnels ont été définis, sur lesquels l'Etat, l'EPT, et les villes se sont engagés. Ce plan d'actions vise à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, lutter contre toutes formes de discriminations, favoriser l'employabilité et l'autonomie des habitants. Ainsi, la déclinaison de l'axe stratégique n° 1 : « Faire territoire » prévoit un objectif opérationnel pour « garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre les discriminations, notamment celles liées à l'âge ».



## En 2023

En 2024, conformément à la loi, un nouveau contrat de ville unique, d'échelle territoriale, sera signé pour six ans. L'année 2023 a donc été consacrée à l'élaboration de nouvelles orientations territoriales. Elles constitueront le cadre de l'action de Grand Paris Grand Est dans les quartiers en politique de la ville.

L'élaboration de ce contrat de ville s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation réalisée dont le rapport de synthèse a été adopté par le Conseil de territoire le 12 décembre 2023. Parmi eux, figurent notamment la nécessité d'innover en matière de participation des habitants et des associations à la décision, ainsi que l'urgence à effectuer un rattrapage en matière de financements et à simplifier le fonctionnement de ces derniers.

Trois ateliers de concertation ont été organisés à l'automne 2023, avec les bailleurs sociaux, les associations et les citoyens engagés dans la vie des quartiers. Les échanges riches ont permis de consulter les participants sur le projet d'orientations territoriales, mais également de bâtir des pro-

positions concrètes, répondant aux alertes identifiées dans le cadre de l'évaluation.

La signature du contrat de ville coïncide enfin avec une actualisation de la géographie prioritaire : des quartiers se sont fragilisés depuis 2015 et les communes ont demandé à l'Etat d'étendre les périmètres actuels. De plus, trois communes, Livry-Gargan, Neuilly-Plaisance et les Pavillons-sous-Bois, ont émis le souhait d'entrer pour la première fois en politique de la ville. La publication d'un décret fixant la nouvelle géographie prioritaire est intervenue en décembre 2023. L'Etat a répondu favorablement aux demandes et a également accepté de créer deux nouveaux quartiers sur les communes de Villemomble et de Gagny. Ainsi, la population de Grand Paris Grand Est vivant dans des quartiers prioritaires, qui s'élève à près de 70 000 habitants en 2023 (soit près de 20 % de la population totale), pourrait sensiblement augmenter. Les travaux se poursuivront au premier trimestre 2024 en vue de l'adoption du premier contrat de ville territorial.



La population de Grand Paris Grand Est vivant dans des quartiers prioritaires s'élève à près de 70 000 habitants en 2023.

## Orchestre DEMOS

Les orchestres DEMOS sont des orchestres composés d'enfants de 7 à 12 ans vivant dans des quartiers prioritaires politique de la ville et éloignés des pratiques culturelles et musicales. Démon est un « dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale » créé par la Philharmonie de Paris en 2010 pour démocratiser l'enseignement de la musique classique. Le dispositif produit des effets positifs sur l'apprentissage de la musique et plus largement sur les résultats scolaires des enfants.

Un orchestre est composé de 7 groupes de 15 enfants.  
Le programme est le suivant :



**4 HEURES DE PRATIQUE MUSICALE**  
par semaine par groupe de 15 enfants,  
encadrés par deux intervenants  
musicaux et un intervenant social



**1 RÉUNION PAR MOIS**  
en formation orchestre  
(105 enfants)



**1 CONCERT PUBLIC  
PAR AN**  
en général à la  
Philharmonie de

Paris. Des concerts peuvent également  
être organisés à la demande  
des collectivités, en concertation  
avec la Philharmonie de Paris.



**Des visites et événements**  
dans des structures culturelles  
organisées pendant l'année.

Le programme est entièrement gratuit pour les enfants. Ceux-ci reçoivent un instrument de musique pour les trois années de la durée du projet.

Les enfants sont sélectionnés par une structure sociale (centre de loisirs, centre social, centre de CAF...) qui aura été choisie par la commune qui souhaite participer au projet DEMOS. Les répétitions du groupe de 15 enfants se déroulent en général sur le lieu de la structure sociale qui met également à disposition un intervenant social sur la durée du projet, pour les répétitions qui ont lieu 4 heures par semaine. Les intervenants musicaux sont sélectionnés parmi les professeurs et musiciens de la commune.

Dans le cadre de la deuxième cohorte du projet (2022-2025), six communes accueillent le projet (Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Gagny, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand). L'orchestre est composé de 105 enfants répartis en 7 groupes : 4 de cordes, 2 de bois et 1 de cuivres.



### En 2024

L'année 2024 sera marquée par l'adoption d'un contrat de ville unique. Ce nouveau contrat de ville sera conclu, notamment, entre Grand Paris Grand Est, les communes concernées et l'Etat. Il visera à construire collectivement des solutions et des projets au bénéfice des quartiers du territoire les plus en difficulté. Il définit

pour six ans (2024-2030) les orientations territoriales, les priorités d'intervention et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. À leurs côtés, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers, contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

# Des politiques publiques aux services des usagers

Une politique de l'habitat soucieuse du cadre de vie de ses habitants

p.68

Le PREP, un dispositif performant pour favoriser la rénovation énergétique des pavillons

p.72

Un territoire d'impulsion en faveur de l'emploi et de l'insertion

p.76

Favoriser l'accès au droit

p.80

Au service du développement de l'activité économique sur le territoire

p.82

Accompagner les entrepreneurs du territoire par des équipements de proximité

p.86



# Une politique de l'habitat soucieuse du cadre de vie de ses habitants

La compétence habitat (logement social et habitat privé) est une compétence partagée entre la Métropole du Grand Paris, les Etablissements Publics Territoriaux et les communes. Dans ce contexte, Grand Paris Grand Est promeut et assure une politique de l'habitat soucieuse du cadre de vie de ses habitants et des conditions d'accès au logement.



## Depuis 2020

Depuis la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017, Grand Paris Grand Est pilote les travaux collectifs relatifs à la réforme des attributions et à l'information des demandeurs de logement social. **Cette instance de gouvernance partenariale définit et suit les objectifs en matière d'attribution de**

**logements sociaux pour une meilleure mixité.** Depuis l'adoption en 2022 de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), les travaux de la CIL se poursuivent avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, bailleurs sociaux, réservataires de logements sociaux, maîtres d'ouvrage d'insertion et représentants d'usagers et d'asso-



*Les gains énergétiques obtenus par la copropriété grâce au programme de travaux s'élèvent à 57 %.*

ciations). Depuis 2017, plusieurs documents cadres ont été adoptés par la CIL :

- Document cadre d'orientation des attributions de logements sociaux (DCO) adopté en 2019,
- Convention intercommunale d'attributions (CIA) adoptée en 2022,

**En matière d'habitat privé, Grand Paris Grand Est agit afin d'améliorer le parc immobilier bâti et résorber l'habitat insalubre présent sur le territoire.**

Dans ce contexte plusieurs opérations ont été lancées sur le territoire pour lutter contre l'habitat indigne. Par exemple, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Copropriétés Dégradées (OPAH CD), lancée par la Ville de Montfermeil en 2015 pour les copropriétés Victor Hugo et le Château à Montfermeil a été pilotée par l'EPT au moment du transfert de la compétence en 2018 jusqu'en 2022. Grâce à l'accompagnement sous dispositif et au financement de l'Anah, du Feder, la copropriété Victor Hugo a réalisé des travaux de réhabilitation à volet énergétique en 2021, permettant à cette résidence d'améliorer

son confort d'habitat et son positionnement sur le marché immobilier. Les gains énergétiques obtenus par la copropriété grâce au programme de travaux s'élèvent à 57 %.

Une autre OPAH CD a aussi permis d'accompagner les copropriétés Lorette-Bocage et Pommiers à Clichy-sous-Bois entre 2016 et 2022. Grâce aux subventionnements de l'Anah, de l'ANRU, de la Région Ile-de-France, de l'EPT et de la ville de Clichy-sous-Bois, ainsi que grâce au produit de la vente du parking à Batigère, la copropriété les Pommiers est en passe de lancer des travaux de réhabilitation et de densification d'ampleur. **Un gain énergétique de plus de 50% est attendu en même temps que la création d'un nouveau bâtiment avec logements intergénérationnels.** En 2022, de nouveaux dispositifs ont été lancés par l'EPT à Livry-Gargan (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) et à Noisy-le-Grand (OPAH-CD) pour un accompagnement de près de 1600 logements. Dès 2020-2021, un diagnostic de l'habitat privé a été lancé à l'échelle de l'ensemble du territoire pour

avoir une vision d'ensemble sur l'état du parc privé et construire par la suite avec les communes une stratégie en matière de rénovation énergétique et d'intervention dans le parc privé, adaptée aux contextes locaux. Ainsi des études préalables pour une opération de RHI-THIRORI ont été menées au Raincy. D'autres études sont menées aux Pavillons-sous-Bois ou à Gagny pour répondre au plus près aux spécificités du parc résidentiel.

**Enfin, en 2023, l'EPT a organisé son premier forum de la rénovation, ciblant les propriétaires de pavillons comme les copropriétaires et les syndicats de copropriétés.**

## En 2023

En 2023, l'ensemble des parties prenantes de la Conférence Intercommunale du Logement (collectivités, bailleurs sociaux, réservataires de logements sociaux, maîtres d'ouvrage d'insertion et représentants d'usagers et d'associations) ont finalisé les travaux sur la cotation de la demande de logement social et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information

des Demandeurs (PPGDID). **L'objectif est de se doter d'outils qui permettent de consolider les règles et les processus communs dans l'attribution des logements locatifs sociaux pour garantir l'équité d'accès de chaque demandeur et favoriser ainsi la mixité sociale.** L'enjeu est également de rendre les règles du logement social plus transparentes pour le grand public.

Un autre chantier phare de la réforme des logements sociaux concernait le passage de la gestion en stock à la gestion en flux des droits de réservations. Les services de l'EPT ont accompagné les communes dans leurs négociations avec les bailleurs et ont fait remonter aux services de l'Etat les difficultés rencontrées. Au total, près de 100 conventions bilatérales (Ville/Bailleur) doivent être signées sur l'ensemble du territoire.

L'EPT a également lancé une étude sur l'accompagnement des ménages vers et dans le logement (« MOUS post-relogement »).

En matière d'habitat privé, les dispositifs conventionnés avec l'ANAH en 2022 se poursuivent : plus de 1000 logements répartis dans six copropriétés sont accompagnés à Livry-Gargan et à Clichy-sous-Bois dans le cadre des POPAC. L'OPAH CD Abraxas à Noisy-le-Grand permet d'accompagner 570 logements de deux copropriétés. Grand Paris Grand Est a lancé à l'issue de la finalisation du diagnostic de l'habitat privé à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire et en partenariat avec l'ANAH, le dispositif de Veille et Observation des Copropriétés (VOC). Ce dispositif permet à Grand Paris Grand Est de se doter d'un outil de surveillance et de prévention des copropriétés combinant des

indicateurs statistiques et des données de terrain.

**Dispositif prévu pour 3 ans, la VOC a pour objectif de :**

- Mesurer en continu les fragilités de fonctionnement, financières, économiques et techniques
- Cibler un panel d'adresses nécessitant une visite de terrain ciblée,
- Rassembler les conclusions en vue de produire des groupes d'actions que l'EPT et les communes pourront entreprendre dans le futur.

Porté par le service habitat (Direction Habitat, Renouvellement Urbain, et Politique de la Ville), et avec la participation de plusieurs services de l'EPT et de la ville de

Gagny (lieu d'organisation), une première édition du Forum de la rénovation énergétique s'est tenue à l'automne 2023.

**Deux temps étaient prévus pour les habitants du territoire :**

- Trois conférences portant sur le Parcours de Rénovation Énergétique Performant des pavillons (deux conférences) ainsi que sur la rénovation énergétique en copropriété (une conférence).
- Un salon réunissant des exposants (44 stands) tout au long de l'après-midi, exposants issus de métiers du bâtiment, du partenariat public d'accompagnement à la rénovation énergétique ou encore agents de l'EPT GPGE.

*Au total, le forum a été un succès de participation : le salon a réuni 400 habitants du territoire.*

## Plan Partenarial de Gestion de la Demande d'Information (PPGDID)

Le 9 octobre 2023 le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) a été présenté en Conférence Intercommunale du Logement plénière dont le rôle est de mettre en œuvre la politique d'attribution des logements sociaux à l'échelle intercommunale. Ce plan vise à réorganiser et harmoniser à l'échelon territorial la façon dont l'administré fait sa demande de logement social, en mairie, auprès d'un bailleur social ou par internet via le portail grand public. Il a pour but de répondre aux enjeux de transparence et d'équité dans le processus d'instruction et d'attribution de logements sociaux.

Adopté en conseil de territoire le 12 décembre 2023, le PPGDID de Grand Paris Grand Est s'articule autour d'éléments de diagnostic permettant de développer un service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) et une gestion partagée de la demande entre les acteurs concernés. Ce document est le fruit d'un travail partenarial mené avec les communes du

territoire, les bailleurs disposant de patrimoine à GPGE et les réservataires de logements sociaux, qui le mettront en œuvre et l'évalueront annuellement.

Ce PPGDID découle des différentes orientations sur les attributions définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et formalise opérationnellement les moyens et procédures mis en œuvre au service d'une meilleure gestion de la demande et d'une meilleure information des demandeurs. La grille de cotation associée contient des critères obligatoires imposés par la loi, mais aussi des critères facultatifs que l'EPT a pu travailler avec les services des villes afin d'adapter au mieux la grille aux spécificités du territoire et en faire un outil d'aide à la décision. Les critères de cotation du PPGDID de Grand Paris Grand Est sont ainsi caractérisés par la volonté de valoriser davantage les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les demandeurs de logement habitant déjà sur le territoire.



## En 2024

En habitat privé, 2024 devrait être marqué par plusieurs lancements d'études pré-opérationnelles et par de nouveaux dispositifs. Ainsi, une OPAH-CD concernant 4 copropriétés devrait démarrer à Livry-Gargan dans le but de redresser et rénover ces ensembles. Une OPAH-CD et une étude pré-opérationnelle de Plan de Sauvegarde seront lancées à Clichy-sous-Bois. Une étude sur le centre ancien de Montfermeil démarre en 2024 et deux études pré-opérationnelles sur de l'habitat dégradé devraient également être lancées à Gagny. Les réflexions continuent sur d'autres villes du territoire, en particulier grâce au dispositif de Veille et Observation des Copropriétés (VOC) qui permettra à l'EPT et aux communes de voir plus clair sur les difficultés des copropriétés.

**Une seconde édition du Forum de la Rénovation énergétique devrait également être organisée d'ici la fin de l'année 2024 pour prolonger le succès de la première édition.**

Enfin, concernant la rénovation énergétique du parc pavillonnaire, les efforts se poursuivront avec un focus important sur l'accompagnement des ménages les plus modestes et sur la formation des professionnels du secteur du bâtiment, afin de disposer d'un réservoir suffisant d'entreprises labellisées RGE pour répondre à la demande des habitants du territoire.

Pour le logement social, les travaux de la CIL se poursuivent à travers les conventions opérationnelles du PPGDID et l'actualisation de la CIA. 2024 est également une année test pour la cotation de la demande avec un fort enjeu d'information/formation et la gestion en flux qui doit être évaluée par le territoire. Le projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables est également attendu en juin et pourra sensiblement influencer sur les futures stratégies locales.

# Le PREP, un dispositif performant pour favoriser la rénovation énergétique des pavillons

Lancé en 2021, le Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (PREP) a pour objectif d'accompagner les propriétaires de pavillons dans leurs projets de rénovation énergétique en visant des niveaux élevés de performance énergétique. En effet, en raison de la complexité d'engager des travaux de rénovation et de la multiplicité des acteurs, le territoire GPGE s'est engagé dans la mise en place du PREP afin de faciliter l'accompagnement des habitants dans le projet de rénovation efficace de leur maison.



## Depuis 2020

Ce parcours a pour objectif d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique en visant des niveaux élevés de performance énergétique. Il vise également à constituer des équipes d'artisans locaux afin de réaliser des travaux de rénovation globale et performante de maisons individuelles. Le dispositif du Parcours de Rénovation Énergétique Performante est ouvert à tous les propriétaires de pavillons, quel que soit leur revenu.

## Depuis 2021,

environ **600 MÉNAGES**

ont intégré le **Parcours de Rénovation Énergétique Performante** porté par Grand Paris Grand Est, lors de près de 40 webinaires de présentation, une 15<sup>ème</sup> d'événements (conférences, tables rondes, stands...), des flyers à disposition dans l'ensemble des communes et des articles réguliers dans les magazines des villes.

Environ **400 MÉNAGES**

sont régulièrement suivis par les **services de Grand Paris Grand Est**. Dans le cas où les travaux de rénovation énergétique de 30 % de ces ménages ont permis de gagner au moins 1 étiquette énergétique, c'est au moins 240 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> d'économisés (sur la base 20 kg/CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> et par an – Ex. 120 maisons de 100 m<sup>2</sup> qui gagnent 1 étiquette).

Ce dispositif est une marque de confiance qui s'appuie sur 3 tiers de confiance :

- **Les maires, tiers de confiance de proximité et premiers contacts des ménages.** Des référents et une coordinatrice animent des webinaires afin de présenter le Parcours de Rénovation Énergétique Performante et d'accompagner les ménages vers les espaces France Renov' et ses interlocuteurs privilégiés,
- **Les artisans, tiers de confiance technique, sont constitués en équipe regroupant tous les métiers de la rénovation énergétique.** Ils interviennent ensemble chez les ménages avec l'objectif de rendre la maison la plus performante possible,
- **Des interlocuteurs privilégiés (Alec-MVE et Soliha Grand Paris) assurent le rôle de tiers de confiance de financement grâce à l'accompagnement qu'ils apportent aux ménages pour élaborer leur dossier de financement.** En fonction de la situation des ménages, ils identifient les aides publiques (MaPrimeRénov) et privées (Cee – Certificats d'économie d'énergie) afin de définir clairement le reste à charge pour le ménage.

Ce Parcours doit aussi permettre de structurer la filière de l'artisanat territorial de



la construction et de la rénovation selon 2 axes, en fonction de la qualification « Reconnu Garant de l'Environnement – RGE » :

- Favoriser l'accès des artisans du BTP aux marchés publics,
- Accompagner les artisans dans la mutualisation de leurs moyens.

Les artisans ayant obtenu la qualification RGE seront formés par DOREMI afin de pouvoir répondre le plus efficacement possible aux besoins des ménages.

En ce qui concerne les artisans non-RGE, un parcours de facilitation a été créé en 2022, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 93 (CMA 93) et l'organisme professionnel La Capeb.

La reconnaissance de la qualité de cet accompagnement, par les Trophées Stop Exclusion Énergétique en novembre 2022, a permis à l'Unité Départementale de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (UD93-DRIEETS) de se rapprocher du territoire afin d'élaborer une convention d'accompagnement jusqu'à fin 2025. Cette convention permet de financer la CMA 93 et La Capeb Grand Paris pour accompagner les artisans non-RGE vers la qualification RGE et pour les artisans RGE, le développement de leur entreprise, le recrutement et la transmission. **Un pack de services et des rencontres mensuelles permettent un accompagnement très qualitatif de l'ensemble des artisans de la construction et la rénovation énergétique.**

## En 2023

En 2023, Grand Paris Grand Est a organisé 18 webinaires à destination des ménages des 14 communes. Quatre communes ont souhaité l'organisation des tables rondes afin de mobiliser des publics particuliers, pour l'une d'elle c'est un événement d'envergure qui a été organisé (conférence, pitches d'accompagnement et stands professionnels). **Ce sont 380 nouveaux ménages qui ont demandé à entrer dans le Parcours de Rénovation Énergétique, 286 ménages sont suivis (soit 2 fois plus qu'en 2022).**

Les référents PREP des communes ont appelé 73 ménages pour évaluer leur satisfaction et connaître leur situation : 30 % ont réalisé des travaux, principalement l'isolation des combles et des murs extérieurs. Le financement des travaux reste un frein car il n'y a que 13 % de prêts bancaires accordés.

## Territoire Zéro Exclusion Énergétique

Après analyse d'une opportunité de mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement renforcé pour les ménages les plus fragiles, le territoire Grand Paris Grand Est a déposé un dossier de candidature pour devenir Territoire Zéro Exclusion Énergétique auprès de l'association Stop Exclusion Énergétique.

Basé sur le concept de Territoire Zéro Chômeur, ce programme vise à décliner le PREP auprès des ménages les plus précaires dans un périmètre donné. Ce sont environ 300 ménages qui seront accompagnés d'ici fin 2025 par Soliha et Urbanis. Il s'agit d'une première expérimentation avec pour objectif d'accompagner beaucoup plus de ménages d'ici 2030.

En 2023, ce sont plus de 20 ménages qui sont entrés dans ce programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique.

Le 9 novembre 2023, la Ministre de la transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a animé le 1<sup>er</sup> comité de pilotage sur le territoire Grand Paris Grand Est, comité qui rassemblait l'ensemble des partenaires qui accompagnent les ménages fragiles (CCAS, Compagnons Bâisseurs, Croix Rouge Insertion, Alec-MVE, Pimms, Département Seine Saint Denis...) et ceux qui accompagnent les artisans (la CMA93, la Capeb Grand Paris, Dorémi...).



## En 2024, Grand Paris Grand Est



**Poursuivre l'organisation des webinaires** de présentation du Parcours de Rénovation Énergétique Performante 1 lundi soir sur 2



Organise **4 à 6 RENCONTRES** avec des ménages dans les communes



**Mobiliser et accompagner** une 100<sup>ème</sup> de ménages très fragiles dans le cadre de Territoire Zéro Exclusion Énergétique



**Accompagne les référents** des communes pour suivre les ménages engagés dans le Parcours de Rénovation Énergétique Performante



**Créer un nouveau Forum** de la rénovation Énergétique



**Poursuivre la mobilisation** des artisans avec un accompagnement vers la labellisation RGE



**Étudier l'opportunité de travailler avec un opérateur** dans le cadre d'une avance de financement complet des travaux avec un remboursement réalisé sur les factures énergétiques, sans réalisation de prêts dans un établissement bancaire.

En partenariat avec la ville de Gagny, Grand Paris Grand Est a organisé le premier salon dédié à la rénovation énergétique «Rénovons ensemble», auquel plusieurs centaines d'usagers ont participé. Tout au long de ce forum, les propriétaires et copropriétaires ont obtenu des réponses à leurs questions grâce à la présence de nombreux partenaires de la rénovation énergétique, tels que des architectes, des bureaux d'études, des entreprises du BTP, et des conseillers de France Renov' ce qui leur a permis de se projeter sur leur rénovation énergétique.

Au total, plus de 400 personnes ont visité le Forum. Un prochain forum sera organisé à l'automne 2024.

*Poursuivre la mobilisation des artisans avec un accompagnement vers la labellisation RGE*

# Un Territoire d'impulsion en faveur de l'emploi et de l'insertion

Grand Paris Grand Est a défini une stratégie locale à différentes échelles, en vue de renforcer l'emploi et l'insertion de ses habitants, en complémentarité avec les autres acteurs. Grâce au soutien financier de ses partenaires, en particulier le Fonds Social Européen (FSE) et le Département, l'EPT propose aux personnes en insertion socioprofessionnelle et aux demandeurs d'emploi une offre plurielle de services favorisant leur accès à l'emploi dans la durée. Cette offre inclut un accompagnement collectif et individualisé et une appropriation des outils d'accès à l'emploi.



## L'Agence locale de l'insertion et de l'emploi

En 2022, dans le cadre de la renationalisation du financement du RSA, le Département de Seine-Saint-Denis a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant à rénover les pratiques d'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA. L'EPT a candidaté avec succès pour porter une « Agence locale d'insertion » (ALI). Avec ce nouveau dispositif Grand Paris Grand Est propose aux allocataires du RSA résidant à Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil une offre plurielle de services favorisant leur accès à la formation et l'emploi. Cette offre de services, développée en partenariat avec les associations C2DI 93, Energie et Self Interim, propose un accompagnement individualisé vers, et dans, l'emploi visant une appropriation



tion des outils d'accès à l'emploi, des étapes d'immersion en situation professionnelle et la mise en relation directe avec des employeurs ayant des besoins en recrutement.

L'Agence Locale d'Insertion est également engagée dans une démarche « d'aller vers » en participant aux initiatives pilotées par les villes en direction des habitants tels que les forums emploi, fêtes des associations ou en assurant des permanences chez ses partenaires.

Entre le 21 février 2023 et le 31 décembre 2023 :

 **339 ALLOCATAIRES DU RSA**  
invités à entrer dans l'ALI

 **44 RÉUNIONS D'ACCUEIL**

 **272 PERSONNES ACCOMPAGNÉES**  
de mars 2023 à décembre 2023 (80 % des personnes contactées)

 **960 RENDEZ-VOUS**  
individuels réalisés

 **89 PERSONNES**  
ont renoué avec une activité professionnelle (33 % des personnes accompagnées)

 **24 ATELIERS**  
pilotés par l'ALI mobilisant 129 personnes

 **363 ORIENTATIONS**  
vers des actions ciblées

## La Cité de l'Emploi

En 2021, l'EPT Grand Paris Grand Est a candidaté avec succès à l'appel à projet « Cité de l'Emploi » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. La Cité de l'Emploi constitue un dispositif inédit pour Grand Paris Grand Est. Pour réaliser l'objectif stratégique de faciliter l'insertion socio-professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Cité de l'Emploi mobilise le réseau des acteurs locaux et met en place une coordination locale ou vient renforcer la dynamique existante, co-construit un diagnostic partagé des besoins, identifie et met en place des actions pertinentes et manquantes pour favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi. La Cité de l'Emploi est un outil relevant de la Politique de la Ville, qui s'inscrit dans l'objectif stratégique d'améliorer l'employabilité et l'autonomie des habitants.

La Cité de l'Emploi a vocation à faciliter l'accès aux ressources de droit commun, en particulier pour les habitants non accompagnés (accompagnement ciblés, opportunités d'emploi et de formation),

pour lesquels seront mis en place des actions relevant du « aller vers », du repérage des invisibles, grâce au travail partenarial pluridisciplinaire, et grâce à une présence locale ponctuelle.

Les Maires des 7 villes en Politique de la Ville de Grand Paris Grand Est ont été sollicités afin de définir le cadre d'action de la Cité de l'Emploi territorial.

Les principes retenus sont les suivants :

1. S'appuyer sur les spécificités et les priorités de chaque ville en quartier politique de la ville,
2. Développer une approche partenariale fondée sur la connaissance des réalités des habitants,
3. Faciliter la mise en réseau des acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire et contribuer à l'information des professionnels sur les dispositifs,
4. Permettre le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi et favoriser l'accès des habitants aux opportunités existantes,
5. Proposer des actions opérationnelles complétant ou renforçant le droit commun, accessibles aux habitants de Grand Paris Grand Est.

Les sept Maires concernés ont indiqué leurs priorités pour l'emploi.

- **Clichy-sous-Bois** : les diplômés en recherche d'emploi,
- **Gagny** : les personnes en situation de handicap,
- **Montfermeil** : les femmes en recherche de solutions d'insertion professionnelle,
- **Neuilly-sur-Marne** : les diplômés en recherche d'emploi,
- **Rosny-sous-Bois** : les personnes en difficulté d'insertion professionnelle et en priorité les femmes,
- **Villemomble** : les personnes souhaitant créer leur propre emploi.

## Le Service des clauses sociales

Les marchés publics sont aujourd'hui des opportunités pour encourager les entreprises attributaires à intégrer des personnes avec des difficultés à entrer dans l'emploi. Le service des clauses sociales existe depuis 2018 mais est encore en cours de consolidation. Soutenu financièrement par le Département de la Seine Saint Denis (FSE et fonds propre) et la Société des Grands Projets, Grand Paris Grand Est a également été lauréat en octobre 2023 d'un l'appel à projet dans le cadre du Plan National pour les Achats Durables, permettant d'élargir le champ d'intervention et de renforcer la présence du service sur l'ensemble du territoire.

Grand Paris Grand Est est particulièrement engagé dans cette démarche, à double titre puisqu'à chaque fois que cela s'avère pertinent, l'EPT inclut dans ses propres marchés une clause d'insertion. Grand Paris Grand Est privilégie également les achats à fort impact social en réservant des marchés à

des structures d'insertion par l'activité économique. En 2023, 70 opérations ont été accompagnées dont 8 portées par l'EPT représentant à elles seules plus de 34 000 heures de travail réalisées.

Les opérations d'envergure de Grand Paris Grand Est que représentent la collecte des déchets ménagers et le projet « Marne propre », incluent une obligation de formation et d'amélioration des conditions de travail, en plus des clauses sociales classiques (nombre d'heures d'insertion à effectuer). Cela consiste à demander à l'entreprise titulaire du marché de proposer des solutions en ce sens, par exemple favoriser des emplois à temps plein.

Ainsi, en 2024, l'EPT mettra progressivement en œuvre un service plus complet, permettant aux habitants du territoire d'accéder à des emplois grâce aux marchés publics. Il est à noter que l'EPT sera partie prenante du suivi des clauses relatives aux Jeux olympiques.

## Les chiffres clé du service des clauses sociales

**189 603 HEURES**

DONT 5604 heures de formation soit 118 équivalents temps plein

**380 PERSONNES ACCOMPAGNÉES**

DONT 184 résident en QPV

**79** marchés suivis

**32** maîtres d'ouvrage accompagnés

**145** entreprises accompagnées



## La plateforme linguistique

Le samedi 2 décembre 2023, Grand Paris Grand Est célébrait les 10 ans de la « plateforme linguistique ». Cet événement a réuni les élèves et les enseignants ayant participé au dispositif au cours de ces dix dernières années. **Durant ces 10 dernières années, la plateforme a accueilli 822 élèves de 68 nationalités différentes, encadrés par 13 formateurs.** La plateforme linguistique reçoit le public adulte à partir de 25 ans, habitant Clichy-sous-Bois ou Montfermeil, en situation régulière sur le territoire français et ayant une demande d'apprentissage de la langue française

La coordinatrice de la plateforme échange avec les usagers, évalue leur niveau, puis les oriente vers les cours les plus adaptés. Les cours dispensés au sein de la plateforme constituent un véritable soutien à l'inclusion sociale et professionnelle. Une partie de l'offre linguistique est portée par l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés (ASTI). Tout au long de leur parcours, les stagiaires sont régulièrement reçus par la coordinatrice puis, à l'issue du parcours, un entretien de bilan permet de proposer des orientations sur les étapes suivantes.

Parmi les dispositifs portés par ce pôle, on retrouve :

- 7 cours de niveaux différents allant de « l'alpha » (public non scolarisé dans son pays d'origine) au « B1 » (niveau demandé pour l'acquisition de la nationalité française), abordant des thèmes tels que l'Histoire de France, la citoyenneté, la culture, ...
- 4 ateliers sociolinguistiques (ASL) destinés à un public adulte non autonome dans ses démarches quotidiennes. L'enjeu des ASL est d'apprendre à communiquer en français pour avoir un usage autonome des espaces sociaux dans le champ de la vie personnelle, culturelle, citoyenne et professionnelle.
- 14 autres ateliers sociolinguistiques coordonnés par l'EPT, et porté par le biais d'un marché, par l'association ASTI. Les ateliers sont proposés sur des thèmes divers : petite enfance, parentalité, parent d'enfants en collège, démarches santé, recherche d'emploi...

- 1 atelier de remise à niveau destiné à un public francophone scolarisé en France ou dans leur pays d'origine. La remise à niveau permet de préparer les personnes à passer les tests d'entrée à une formation professionnelle.

- 1 Papothèque, lieu de conversation animé par une formatrice et une bibliothécaire au sein duquel les participants échangent sur leurs lectures respectives et sur un thème choisi par la formatrice (contes, santé, parentalité, immigration, ...).

# Favoriser l'accès au droit

Grand Paris Grand Est gère et anime un ensemble d'équipements en vue de promouvoir l'accès au droit.



## Maison des services publics

La Maison des services publics est une plateforme de services publics qui regroupe des permanences de la CPAM, la CAF, la CRAMIF, les CCAS de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, l'ADIL, le CIDFF et l'association Arifa. **La Maison des services publics est aussi un guichet FRANCE**

**SERVICES qui accompagne les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.** Elle a vocation à faciliter la relation entre l'utilisateur et l'administration. De plus, la Maison des services publics propose un espace numérique, utilisable avec ou sans accompagnement.

## Les chiffres clés de 2023 de la Maison des services publics



## La Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois et la Maison du Droit de Noisy-le-Grand

Deux structures sont présentes sur le territoire : la Maison de Justice et du Droit (MJD) à Clichy-sous-Bois et la Maison du Droit (MDD) à Noisy-le-Grand, inaugurée en avril 2019. Elles proposent des rendez-vous gratuits et confidentiels d'intervenants spécialisés (juristes, avocats, conciliateur de justice, ...) qui permettent un accompagnement personnalisé des victimes.

La Maison de Justice et du droit (MJD) bénéficie d'un conventionnement avec le ministère de la Justice. Il est à noter que ce service est ouvert à tous les habitants de Seine-Saint-Denis. Co-piloté par une greffière, cet équipement constitue un soutien pour une justice de proximité, un délégué du procureur y mène des audiences de façon hebdomadaire. La présence d'un greffier apporte également une expertise juridique pour accompagner les usagers.

## Chiffres clés 2023 pour la Maison de la justice et du Droit

### Données usagers :

Environ 7 000 personnes reçues  
 2 700 Hommes et 4 200 Femmes  
 3 074 Clichois  
 1 736 Montfermeillois

### Domaines du droit les plus demandés

**Droit de la famille :** 939 demandes  
**Droit du logement :** 813 demandes  
**Droit administratif :** 638 demandes  
**Droit du travail :** 603 demandes  
**Droit des Etrangers :** 451 demandes  
**Aide aux victimes :** 297 demandes



## Chiffres clés 2023 pour la Maison du droit



## Focus sur l'intervenante sociale

Une Intervenante sociale, agent de l'EPT, travaille au sein même du commissariat de Clichy-sous-Bois. Située au niveau du premier accueil, elle est sollicitée par les agents de police pour détecter les situations sociales complexes et orienter les usagers vers les partenaires du territoire répondant aux problématiques soulevées.

300 dossiers ont été suivis en 2023, dont la grande majorité concernait des femmes victimes de violences conjugales (plus de 250). Le public est constitué essentiellement de Clichois et de Montfermeillois à part égale. Les personnes sont orientées vers l'intervenante, soit par les agents du commissariat, soit par les Villes ou les acteurs locaux

comme l'Aide Sociale à l'Enfance, la circonscription de service social, les CCAS, etc. Grâce aux entretiens qu'elle a menés en 2023, l'intervenante sociale a pu procéder à 667 orientations.

L'intervenante sociale est amenée à participer à de nombreuses manifestations sur les deux communes, mais également à des réunions partenariales. Elle rédige régulièrement des articles pour le « Mag violences » de Montfermeil. Cette initiative a reçu le prix TERRITORIA OR – Communication à l'Assemblée Nationale en présence de la Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet et de la ministre déléguée Dominique Faure.

# Au service du développement de l'activité économique sur le territoire

Depuis 2020, Grand Paris Grand Est n'a eu de cesse d'accompagner les entreprises et les acteurs économiques du territoire. Il a soutenu pendant la crise COVID l'ensemble des acteurs économiques du territoire et en particulier les TPE, PME et entreprises artisanales.



## Depuis 2020

En 2020, dans un contexte de crise, la Direction du développement économique de Grand Paris Grand Est a mobilisé et déployé les outils mis en place depuis sa création en 2018. Dès le 17 mars 2020 elle a mis en place une démarche proactive, en assurant le maintien de la cellule d'accompagnement des entreprises sans interruption pendant la pandémie. Elle a

diffusé via son site web un guide d'aides recensant les mesures gouvernementales du plan France Relance. Ce guide a été régulièrement mis à jour par l'équipe de la Direction du développement économique et distribué aux entreprises et entrepreneurs du Territoire grâce à plusieurs campagnes d'emailing.

**Tout au long de la crise, la Direction du développement économique a poursuivi sa mobilisation pour aider les acteurs économiques du territoire.** Elle a apporté des réponses fortes, à travers un plan d'actions adapté, visant en particulier les TPE, PME et entreprises artisanales qui ont été fortement impactées par la crise. Face à cette crise, l'EPT a décidé d'abonder à hauteur de 525 000 euros aux deux éditions du Fonds résilience aux côtés de la Région Ile-de-France, de la Banque des territoires et de la Métropole du Grand Paris. **Environ 3.2 M€ ont ainsi été prêtés aux entreprises de Grand Paris Grand Est avec un montant moyen prêté de 19 500€ par entreprise. Ce soutien a permis le maintien de 633 emplois locaux.**

La Direction du développement économique a accompagné en 2020 Trinnov Audio, implantée à Neuilly-Plaisance, dans le cadre du plan de relance avec les dispositifs mis en place par l'Etat. Cette activité relève des secteurs de la haute technologie avec des procédés très innovants en matière d'optimisation acoustique. Son savoir-faire exceptionnel en fait un leader mondial dans ce secteur. Elle emploie aujourd'hui 45 salariés hautement qualifiés. Dans le cadre de son développement, Trinnov était à la recherche d'un nouveau site pour y installer son siège et agrandir ses locaux notamment de laboratoires. Plusieurs possibilités avaient été envisagées par l'entreprise dans l'est parisien et plus particulièrement dans le Val de Marne.

Grâce à cette mobilisation, l'activité de cette entreprise innovante du Made in France a pu être maintenue dans le territoire de Grand Paris Grand Est à proximité de la Cité Descartes à Noisy-le-Grand. Le développement de Trinnov doit permettre d'augmenter les effectifs avec la création à terme de 60 emplois supplémentaires pour atteindre les 100 salariés. L'ouverture des locaux dont les travaux ont démarré est prévue pour la rentrée 2025.

De plus, Grand Paris Grand Est travaille à valoriser les grands espaces fonciers stratégiques et en particulier les Zones d'Activité Economique (ZAE). Dans ce contexte, l'EPT a lancé une étude de diagnostic préalable à la requalification des ZAE du Territoire. Cette étude a permis de recenser les espaces économiques stratégiques du territoire et d'établir, en étroite collabo-

ration avec les Villes, une définition partagée de ce type d'espace économique, de dresser un panorama des ZAE et d'énumérer les atouts et les faiblesses.

Dès 2021, Grand Paris Grand Est a lancé une action pilote de promotion économique et commerciale aux côtés des villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Coubron, Vaujours et Livry-Gargan. Dans le cadre de cette action pilote, elle a par exemple contribué à l'implantation d'acteurs économiques (sédentaires et non sédentaires) dans ce périmètre en étroite liaison avec les villes concernées.

**Enfin, la Direction du développement économique n'a eu de cesse de consolider et développer de nouveaux partenariats avec des acteurs publics et privés pour faire valoir les atouts du territoire en France et à l'international.** C'est dans ce cadre que Grand Paris Grand Est travaille depuis 2019 avec Choose Paris Région, l'agence d'attractivité internationale de la Région Île-de-France. Ce partenariat vise à rendre plus visibles au sein de la région, à l'échelle nationale et européenne, les entreprises présentes sur le territoire. La Direction a aussi noué un partenariat avec Descartes Développement Innovation, la Techonopole du Pôle d'Excellence Ville Durable de la Cité Descartes. La participation aux travaux de Descartes Développement Innovation permet au territoire de Grand Paris Grand Est d'agir dans l'écosystème élargi du cluster de la Cité Descartes au plus près des grandes écoles, de la recherche privée et publique des secteurs de la ville durable.

## En 2023

En 2023 une nouvelle organisation de la Direction du développement économique a été mise en place. Elle s'articule autour des principaux axes stratégiques suivants :

- **Une territorialisation des actions avec des référents sectoriels**, chargés de la relation avec les entreprises, de l'animation de réseaux et de l'appui aux clubs d'entreprises, aux côtés des villes dans un territoire découpé en 3 secteurs (Nord, Centre et Sud) ;
- **Le déploiement de l'offre de services aux entreprises** avec une démarche proactive territorialisée de

proximité à destination des entreprises de chaque secteur ;

- L'accompagnement des porteurs de projet et des entreprises ;
- L'optimisation de la commercialisation des équipements économiques et la mutualisation de leurs animations

Cette réorganisation en profondeur de la Direction du développement économique a vocation à permettre à Grand Paris Grand Est d'assurer un meilleur accompagnement des entreprises dans leur développement. **L'objectif est de fournir un service de proximité aux entreprises du territoire en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement adapté.** Elle doit également contribuer à l'élaboration d'écosystèmes locaux propices, ce qui facilitera les conditions d'un développement économique territorial.

Cette nouvelle feuille de route pour les prochaines années a pour ambition d'accompagner le développement économique du territoire au côté des communes, plus particulièrement en accompagnant :

- Les grands projets fonciers économiques.
- Les projets structurants pour le développement du territoire.
- Les grands projets économiques des Villes et du Territoire, en identifiant par exemple le foncier mutable, en assurant le suivi de l'évolution de l'immobilier d'entreprises en termes de modernisation et d'adaptation aux demandes du tissu économique et en identifiant les retombées économiques de l'arrivée des gares du Grand Paris Express et le prolongement de la ligne 11.

La stratégie du Territoire en matière de développement économique territorial avec la recherche de solution aux problématiques de mutation du développement économique dans des quartiers à redynamiser, en lien étroit avec les communes.



## Poursuite du soutien à l'artisanat local dans le cadre du Plan de relance territorial

Conformément au Plan de relance territorial, signé avec l'Etat en 2021, une action d'ingénierie spécifique a été mise au point avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) avec le concours de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarités (DRIEETS). Son objectif est de permettre la structuration de la filière artisanale de Grand Paris Grand Est et la montée en compétences des artisans et des salariés sur la rénovation énergétique dans une approche globale des pavillons.

Le partenariat entre Grand Paris Grand Est et la CMA s'est poursuivi au cours de l'année 2023 pour assurer l'accès des entreprises locales à la labélisation RGE en lien avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, mais aussi pour initier celles déjà labé-

lisées RGE aux méthodes collaboratives dans le cadre de la démarche DOREMI. Grand Paris Grand Est coordonne la constitution des groupes d'artisans labélisés et formés pour les accompagner vers les marchés de la rénovation en lien avec les villes.

En 2023, Grand Paris Grand Est a enrichi sa base de données par la prise de contact avec près 900 artisans (contre 600 en 2022), dont plus de 600 ont bénéficié d'un entretien téléphonique (contre 450 en 2022). 16 webinaires ont été organisés et 51 artisans ont été accompagnés par la Chambre de métiers et de l'Artisanat dans le cadre du Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (PREP). Par ailleurs, 15 artisans ont été formés aux méthodes collaboratives, ce qui a permis de constituer 5 équipes.

## En 2024

L'année 2024 devrait être marquée par le déploiement d'actions territorialisées :

- Déploiement de l'offre de services en proximité avec les communes : kiosques de sensibilisation à la création d'entreprises, permanences pour les porteurs de projet et ateliers collectifs à destination des entreprises de moins et plus de 3 ans.
- Mise en place de référents de proximité chargés de la relation entreprises et de l'animation de réseaux, en liaison avec les communes.
- Renforcement de l'action de mise en réseau et du soutien à la recherche de nouveaux débouchés à l'échelon local.

- Accroissement de la communication sur les actions déployées avec les Villes pour mieux sensibiliser les bénéficiaires porteurs de projet ou entreprises, avec un relais dans les supports d'information communaux.

L'année 2024 doit permettre à l'EPT de poursuivre l'étude sur le foncier mutable à vocation économique. **L'objectif de cette étude est d'identifier le foncier disponible présentant un potentiel de mutabilité pour y développer de l'activité économique en cohérence avec les ambitions communales.** Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les communes et devront déboucher sur des propositions de programmation d'opérations à vocation économique.

Enfin, le schéma directeur de développement économique adopté en juin 2021 a été fortement impacté par la crise sanitaire ne répond plus pleinement aux besoins des entreprises et des communes. Il s'agira pour la Direction du développement économique de travailler à définir la stratégie du Territoire en matière de développement économique territorial en vue de la résolution des problématiques de mutation du tissu économique, dans des secteurs géographiques ou des quartiers à redynamiser, en lien étroit avec les communes. La Direction sera en particulier fortement impliquée dans les travaux menés dans le cadre du Plan Partenarial d'Aménagement du quartier du Mont d'Est à Noisy-le-Grand.



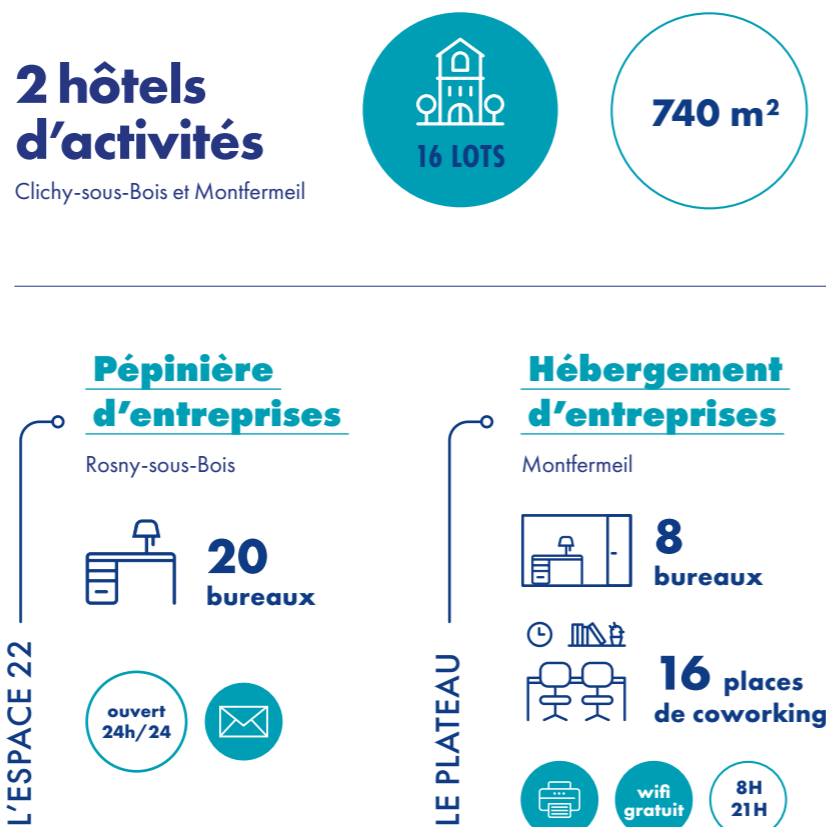
# Accompagner les entrepreneurs du territoire par des équipements de proximité

Grand Paris Grand Est met en place, anime et commercialise un ensemble d'équipements économiques en vue de promouvoir et de renforcer le développement économique sur le territoire.

Ainsi, deux hôtels d'activités, comprenant au total 16 lots, un espace de coworking et d'hébergement d'entreprises composés de 8 bureaux et de 16 places de coworking ainsi qu'une pépinière d'entreprises composée de 21 bureaux, sont proposés à la commercialisation :

- 2 Hôtels d'Activités à Clichy-sous-Bois et Montfermeil pour un total de 16 lots ;
- L'Espace 22 à Rosny-sous-Bois, une pépinière d'entreprises de 20 bureaux ;
- Le Plateau à Montfermeil qui propose 8 bureaux et 16 places de coworking.

En complément de l'offre d'hébergement, la Direction du développement économique a renforcé depuis 2020 l'accompagnement individualisé des occupants et l'animation économique des équipements (ateliers collectifs et permanences pour Le Plateau et l'Espace 22) pour accroître et maintenir un taux d'occupation historiquement élevé (près de 90 % atteints en 2023).



Le Plateau

## Les hôtels d'activités

Les hôtels d'activités sont intégrés dans le périmètre de la zone franche urbaine – territoire entrepreneurs (ZFU-TE) de Clichy-sous-Bois / Montfermeil et proposent ainsi un avantage fiscal attractif pour pérenniser l'implantation d'entreprises sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

## Le Plateau

Le Plateau situé à proximité de la future gare du Grand Paris Express, dans un bâtiment passif à haute performance environnementale, propose sur une surface de plus de 740m<sup>2</sup> une offre globale de service d'aide et d'hébergement en espaces de coworking et bureaux individuels à destination des porteurs de projet, jeunes créateurs et chefs d'entreprise du territoire.

Cet équipement économique propose une offre adaptative, flexible et innovante de services d'aide à la création, d'incubation et d'hébergement des entreprises. Le Plateau vise à mettre en place

un écosystème propice au développement économiques des entreprises du territoire, s'appuyant sur des valeurs d'échange, de collaboration, de mutualisation et de convivialité. Les locataires bénéficient de prix attractifs, d'un accompagnement dans le cadre de la création de leur entreprise et d'une location clé en main avec des bureaux meublés, un accès à internet et imprimante gratuite.

Cet équipement économique inscrit par ailleurs son action dans le soutien et la promotion des métiers du cinéma et de l'image, en accueillant l'école de cinéma Kourtrajmé.

## L'espace 22

La pépinière d'entreprises Espace 22 est une structure d'hébergement idéale pour les jeunes entreprises avec des bureaux meublés et sécurisés, accessibles 24h/24. Elle propose aussi un service de domiciliation, destiné à répondre aux besoins des

entreprises dont l'activité ne nécessite pas l'occupation de bureaux.

Créé en 1990, l'Espace 22 est situé au 5 rue de Rome à Rosny-sous-Bois et est constitué de 21 bureaux entre 10 m<sup>2</sup> et 32m<sup>2</sup>. Grand Paris Grand Est loue ces bureaux à des entreprises et associations, dans le cadre de convention d'occupation d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.



**Grand Paris Grand Est**

11 boulevard du Mont d'Est  
93160 Noisy-le-Grand

**Tél. :** 01 41 70 39 10  
grandparisgrandest.fr

**Maquette :** ...bigbang.fr

**Rédaction :** Grand Paris Grand Est

Imprimé en septembre 2024  
à l'imprimerie l'Artésienne.

Imprimé sur papier recyclé





[grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL**

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE